

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 21 NOVEMBRE 1991

TV5-Afrique devient le plat de résistance à Paris

LOUIS-BERNARD
ROBITAILLE
collaboration spéciale
PARIS

À quoi sert donc tout ce déplacement de francophonie?

À dépenser de l'argent? Certes: la France, devenu hôte au pied levé du quatrième sommet, est en train de déboursé quelque dix millions en logistique et sécurité sans compter les quelque 55 millions à l'ACCT et au Sommet. Le Canada débourse annuellement quelque 30 millions, et le Québec un peu plus de 6 millions.

Les résultats concrets? Le plat de résistance était et reste TV5-Europe et TV5-Canada. Et, depuis le Sommet de Chaillot, TV5-Afrique, qui émettra à partir de janvier ou février 1992 le programme de TV5-Europe, auquel on ajoute dès le départ une heure quotidienne de productions africaines. Avant de passer à deux, puis quatre heures quotidiennes d'ici à 1996. Conformément à la politique menée pour l'Europe (timidement) et le Canada (plus largement), les pays africains ont obtenu que des productions africaines soient à terme diffusées par les réseaux européen et nord-américain.

À l'heure actuelle, TV5 occupe déjà 40 pour cent des budgets confondus de l'ACCT et des Sommets, ce qu'on appelle la francophonie. Soit environ 40 millions de dollars sur les 100 millions annuels. À lui seul, ce budget n'est pas loin de l'enveloppe «suivi Sommet», c'est-à-dire les projets concrets et ponctuels décidés tous les deux ans (environ 50 millions). Parmi les autres postes budgétaires importants, on trouve le Fonds de solidarité (humanitaire, qui a servi notamment au Liban), à hauteur de 4,6 millions; l'université Senghor d'Alexandrie en Égypte, qui forme une centaine d'étudiants africains en gestion, et coûte 4 millions, sans compter les dons de mécènes privés; les frais de fonctionnement de l'ACCT qui s'élèvent à 12 millions par année. Et, à tous les quatre ans, 10 millions pour les Jeux de la Francophonie — les prochains en France en 1993.

Ce Sommet de Chaillot a dégagé ponctuellement un budget de 11 millions sur deux ans servant à produire des émissions africaines, lesquelles sont justement destinées à TV5. Un effort considérable, en comparaison du 1,2 million de 1990.

LA PRESSE AU SOMMET DE CHAILLOT

D'autres projets, de moindre envergure financière, ont également une incidence concrète.

À l'initiative du Québec, on instituera dans les mois à venir un «Observatoire économique» à usage de la Communauté francophone. Cet Observatoire, greffé sur le Forum francophone des Affaires, sera doté de 100 000\$ par le Québec lui-même, et d'une somme équivalente par Hydro Québec International. Avec l'appui d'autres pays «baillleurs de fonds», il constituera, avec un personnel réduit de trois permanents (pour l'instant), une banque de données sur les situations économiques de pays francophones, ouvrant la voie à un partenariat et à des coopérations entre PME.

Sur les plans — les plus importants — de l'information et de la formation, on trouve une Banque d'information des États francophones (BIEF) qui organise la liaison des chercheurs africains et de banques de données occidentales. Un autre animal du nom de CIFAD (2 millions) travaille dans la formation permanente en liaison notamment avec la Télé de l'Université du Québec. La «production de matériels didactiques», décidée à Dakar en 89, a vu son budget passer de 250 000\$ à 4 millions: une aide dirigée sur l'Afrique encore. L'institut de l'énergie, basée à Québec, a maintenant un budget annuel de 2,4 millions.

On pourrait allonger encore quelque peu la liste avec des projets récents, déjà mentionnés hier, ou des projets plus modestes.

L'important, de la part des spécialistes et responsables, est de savoir d'une part, que cette «structure» francophone ne résume pas à elle seule loin de là — les relations économiques ou de coopération entre les pays francophones: il y a les innombrables relations bilatérales, et il y a d'autres instances internationales. Et que, d'autre part, cette structure, que l'on jugera plus ou moins coûteuse selon les points de vue, aboutit à des projets concrets, pas nécessairement grandioses ou planétaires, mais bien réels.

Autres textes en page B4

Bourassa cinglant envers Campeau; Domtar ne se formalise pas de sa prise de position

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

En dépit de la menace qu'a paru lever le premier ministre Bourassa, le poste de Jean Campeau comme président du conseil de Domtar n'est pas en danger.

«M. Campeau n'a rien dit mardi soir que nous ne savions pas à l'avance, c'est son point de vue à lui et non celui du conseil de Domtar», d'expliquer hier le vice-président de la papetière, Pierre Deniger, un ancien député libéral sous Pierre Trudeau.

La veille à Paris, informé de la participation de Jean Campeau au ralliement des groupes souverainistes à Montréal, le premier ministre Bourassa s'était dit surpris que l'homme d'affaires montréalais Jean Campeau puisse consacrer du temps à la cause souverainiste compte tenu des graves problèmes financiers de la papetière. «Les problèmes de Domtar sont aigus, c'est le moins qu'on puisse dire quand on voit le bilan, et j'espère qu'il trouve du temps pour s'en occuper», avait lancé M. Bourassa, une remarque dont le ton en a surpris plusieurs.

La papetière déclarait ce mois-ci des pertes nettes de 104 millions pour les neuf premiers mois



de l'année, soit 1,26\$ par action. Mais ces problèmes expliquent-ils par ailleurs, sont similaires à ceux rencontrés dans l'ensemble de l'industrie papetière, et existaient chez Domtar avant l'été 1990, le moment de l'arrivée de Jean Campeau.

«J'ai toujours eu d'excellentes relations avec M. Bourassa», a rappelé hier M. Campeau dans un entretien avec La Presse. Aussi admet-il «avoir été surpris» par cette déclaration. Pour l'ex-président de la Caisse de dépôt, le poste de président du conseil de Domtar est une fonction à temps partiel, qui l'occupe en moyenne

deux jours par semaine. «Tôt ou tard Domtar va s'en sortir», lance-t-il, interrogé sur les problèmes de la papetière. La restructuration de Domtar, qui aurait dû être réalisée il y a longtemps, est maintenant sur les rails.

«Dans le domaine des affaires c'est toujours mieux quand tu ne te prononce pas, tu ne te fais pas d'ennemis», d'expliquer M. Campeau.

Mais des répliques comme celle que lui a servi M. Bourassa ne l'incitent guère à plonger dans la politique active.

M. Bourassa avait aussi soutenu qu'à son avis, M. Campeau se contredisait puisque la commission Bélanger-Campeau, qu'il avait coprésidé, avait mis en place une commission parlementaire pour évaluer les coûts d'une souveraineté que M. Campeau réclame maintenant «au plus vite».

Hier, M. Campeau rappelait que c'est à l'étude des offres fédérales, présentées comme un plafond, qu'il lui était apparu clairement que les intérêts du Québec et du Canada étaient irréconciliables.

D'autres sources, tant au gouvernement que chez Domtar, rappellent que le président du conseil est nommé par un vote du conseil d'administration, où les

sociétés publiques ne sont pas majoritaires. La SGF détient 28 p. cent des actions de Domtar et la Caisse de dépôt et placement 18 p. cent. À la papetière tous s'entendent pour dire que M. Campeau n'a jamais été importuné pour sa prise de position en faveur de la souveraineté du Québec, annoncée il y a un mois dans La Presse. M. Campeau avait même alors avisé le conseil de son intention de se prononcer publiquement en faveur de la souveraineté, indique-t-on.

M. Campeau est nommé pour un mandat de cinq ans qui se termine en 1995, et le salaire qu'il reçoit de Domtar est de l'ordre de 100 000\$ par année.

Hier, le chef péquiste, Jacques Parizeau, s'est contenté de dire que «les propos de M. Bourassa n'étaient pas très élégants», et a rappelé que personne ne rouspétait quand un homme d'affaires fédéraliste y allait d'une intervention publique.

Pour Lucien Bouchard, le chef du Bloc québécois, aussi présent au ralliement de mardi, «l'attaque de M. Bourassa n'est pas très élevée», mais «son agresseivité montre bien tout le poids que peut avoir un Jean Campeau quand il choisit une option politique», d'ajouter M. Bouchard.

Le Bloc passe loin devant les libéraux au Québec, selon Gallup

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après avoir perdu du terrain dans les trois derniers sondages Gallup, le Bloc québécois a repris la première place dans le cœur des électeurs du Québec en effectuant une forte remontée aux dépens du Parti libéral de Jean Chrétien.

Le Bloc a atteint un sommet jamais égalé auparavant dans les enquêtes de cette firme en passant de 36 à 42 p. cent dans les intentions de vote pendant que le Parti libéral voyait ses appuis dégringoler de 38 à 25 p. cent au Québec.

Les néo-démocrates ont également profité de l'érosion de l'électorat libéral pour remonter de 7 à 15 p. cent dans les intentions de vote, rejoignant ainsi les conservateurs de Brian Mulroney. Ces derniers stagnent à 16 p. cent, soit seulement un point de plus que le mois précédent.

Le recul des libéraux s'explique d'abord par la forte présence du Bloc québécois dans le débat poli-

tique des derniers mois, mais également par le manque d'éclat du chef libéral, Jean Chrétien, croit le vice-président de Gallup Lorne Bozinoff.

«Au cours des derniers mois le débat a surtout porté sur les propositions fédérales de réforme de la constitution, or c'est le Bloc qui s'en est le mieux tiré par sa critique efficace» soutient M. Bozinoff.

Selon lui, les Québécois ne sont guère impressionnés par le projet de réforme conservateur et malheureusement pour eux, les libéraux n'offrent pas une alternative crédible au Québec. Leur chef soulève peu d'intérêt dans la province, dit-il.

«Le leader libéral (Jean Chrétien) est faible et il entraîne son parti derrière lui dans les sondages. Il n'a pas le respect des électeurs du Québec», affirme M. Bozinoff.

Ces données viennent confirmer un sondage Crop-La Presse publié à la fin de septembre, qui donnait 43 p. cent des intentions de vote au Bloc québécois; 20 p. cent au Parti libéral et 14 p. cent

au Parti conservateur ainsi qu'au NDP.

Ailleurs au Canada la position des partis demeure sensiblement la même que le mois précédent alors que les libéraux se maintiennent en première place dans les Maritimes, en Ontario et en Colombie-Britannique. Ils sont également en deuxième place dans l'Ouest et sans leur recul au Québec ils auraient été en mesure de former un gouvernement majoritaire.

Si des élections avaient été tenues entre le 6 et le 9 novembre dernier, les libéraux auraient récolté 37 p. cent des suffrages dans l'ensemble du Canada; les néo-démocrates 25 p. cent; les conservateurs 14 p. cent; le Bloc et le Reform Party 11 p. cent chacun.

L'enquête Gallup a été conduite auprès de 1004 personnes de plus de 18 ans lors d'interviews à domicile. Les sondages de ce genre sont exacts 19 fois sur 20 et comportent une marge d'erreur de 4 p. cent. En raison de la taille réduite de l'échantillonage la marge d'erreur est de 5,9 p. cent au Québec.

Anjou: les candidats sont rares

Presse Canadienne
QUÉBEC

Un avocat résidant du comté, Pierre Bélanger, a déjà annoncé son intention de se porter candidat à l'investiture du Parti québécois dans le comté d'Anjou où une élection complémentaire doit se dérouler au plus tard le 10 février prochain.

Aucun candidat libéral n'est officiellement sur les rangs actuellement, bien que l'assemblée libérale pour le choix d'un porte-étendard doive se dérouler le premier décembre prochain aux Galeries d'Anjou.

L'élection complémentaire dans Anjou a été rendue nécessaire par la démission, le 19 juin 1991, du député en place, le libéral devenu indépendant René-Serge Larouche.

La Commission des droits de la personne en a plein les bras

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

La Commission canadienne des droits de la personne ne fournit pas. Les plaintes en attente s'accumulent, les délais allongent.

«La situation est grave», affirme son président, Max Yalden.

«Toute la logique derrière la création d'une commission des droits de la personne, c'était qu'il fallait créer une institution qui puisse agir plus rapidement et de manière moins compliquée que les tribunaux. Or si nous sommes pris dans une situation où nous ne pouvons pas aller suffisamment vite, à cause d'un manque de ressource, ça signifie à la longue la défaite de toute cette idée. Et c'est en ce sens que la situation est grave», a-t-il en effet expliqué hier, lors d'un entretien avec La Presse.

La commission a besoin de 500 000\$ de plus par année pour chacune des prochaines trois années. «Ce n'est pas énorme», explique M. Yalden, précisant que cela permettrait l'embauche de quelque 12 enquêteurs. Ainsi, la commission pourrait contrer la croissance de sa liste d'attente qui augmente de près de 10 p. cent à chaque année. Actuellement, 1200 plaintes attendent d'être traitées.

Le président a écrit au président du

Conseil du Trésor, il y a quelques semaines pour lui demander des fonds supplémentaires. En vain. Les ressources du gouvernement sont limitées, il y a trop de demandes, lui a-t-on répondu.

Le président refuse de faire un procès d'intention au gouvernement devant ce refus, mais il ajoute: «Ces lenteurs (dans le traitement des plaintes), nous ne pouvons absolument pas, nous, en porter la responsabilité.»

La Commission canadienne des droits de la personne a comme mandat d'entendre et d'enquêter sur des plaintes déposées par des personnes qui se disent victimes de discrimination de la part de la fonction publique ou de tout organisme régi par des lois fédérales. Il peut s'agir d'employés ou de personnes qui reçoivent des services. Si la commission détermine qu'il y a lieu de croire à la discrimination, elle met sur pied des tribunaux de une ou trois personnes (avocats, professionnels, etc.), différents pour chacune des plaintes.

Selon M. Yalden, le nombre trop restreint d'enquêteurs force actuellement des plaignants à attendre parfois deux ou trois ans avant de voir leur dossier aboutir.

Une attente qui se prolonge aussi dans le cas du dossier de l'équité salariale au sein de la fonction publique. M. Yalden n'attend pas de règlement avant au

moins un an, sinon plus. D'autant plus que le gouvernement met actuellement des bâtons dans les roues de la commission.

En effet, le Conseil du Trésor conteste actuellement devant la Cour fédérale l'étendue des compétences des tribunaux des droits de la personne. Le gouvernement en appelle d'une décision de ces tribunaux, qui ont statué au printemps que les sommes versées par le gouvernement l'an dernier pour compenser les fonctionnaires victimes d'inéquité salariale n'étaient pas suffisantes.

Au moment d'aller en appel, le président du Conseil du Trésor avait expliqué qu'il ne s'agissait pas de contester le principe de l'équité salariale, mais bien de clarifier le champs de compétence des tribunaux des droits de la personne.

Selon M. Yalden, cette attitude est d'autant plus inacceptable qu'elle entre en contradiction avec les arguments lancés à maintes reprises par le gouvernement durant la grève de la fonction publique. Le règlement de la question de l'équité salariale était en effet l'une des revendications du syndicat.

«Pendant toute la grève le gouvernement a dit que la question de l'équité ne devait pas être réglée durant la grève, mais bien devant le tribunal des droits de la personne, rappelle M. Yalden.

Mais en même temps, c'est ce même gouvernement qui résiste, qui essaie de prouver que le tribunal n'a pas la compétence. Je ne trouve pas ça comme il faut.»

La Commission demande aussi vigoureusement depuis plusieurs années la réforme de la loi en vertu de laquelle elle a été mise sur pied et qui la gère. Cette loi ne permet pas à la commission d'ouvrir des dossiers de discrimination en vertu de l'orientation sexuelle.

«Pour nous, c'est absolument inacceptable qu'en 1991 on soit victime de discrimination en matière de services gouvernementaux ou en matière d'embauche parce qu'on est homosexuel», a expliqué M. Yalden.

La ministre de la Justice, Kim Campbell, avait promis qu'elle proposerait une série d'amendements à cette loi avant la fin de l'année. Hier, à la sortie des Communales elle a toutefois précisé qu'elle ne serait pas capable de présenter ses amendements avant les vacances de Noël. Le printemps prochain serait une date plus réaliste, a-t-elle dit.

Cependant, Mme Campbell n'a pas voulu préciser si la discrimination en vertu de l'orientation sexuelle ferait partie des amendements qui seront déposés en Chambre. «Je ne peux pas en parler parce que les propositions n'ont pas en-

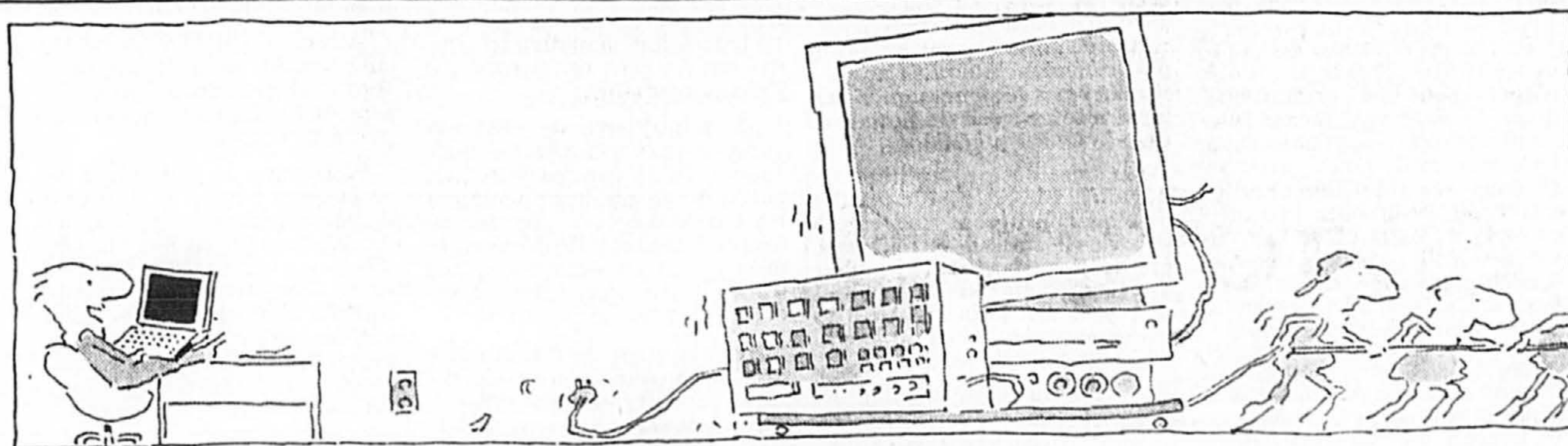


Max Yalden

core été discutées par le cabinet», a-t-elle expliqué.

Selon M. Yalden, Mme Campbell a actuellement entre les mains une de ces questions qui doivent déchirer le cabinet et même le caucus conservateur. Et qui, en fait, diviserait n'importe quel parti politique.

«Mais j'ai toujours eu l'impression que la ministre elle-même accepte que ce soit inclus parmi les amendements», a-t-il ajouté.



Les portatifs Toshiba font du bureau!



Pas besoin d'être gros pour être puissant! L'ordinateur portatif Toshiba, c'est toute la puissance d'un ordinateur de bureau à portée de la main! Chef de file mondial en matière de recherche et développement, Toshiba possède un réseau de vente et un service inégalés au Canada. En fait, tout ce que conçoit Toshiba est impressionnant. Sauf le format. Et le prix!

TOSHIBA
1-800-387-5645

Editorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
editorialiste en chef

La « pas bonne » et le « pas bon »!

Jean Chrétien a enrichi le vocabulaire politique d'une expression jusqu'à la réservée à d'autres sphères de l'activité humaine lorsqu'il a traité la co-présidente du Comité Castonguay-Dobbie de « pas bonne ». Ce qualificatif risque cependant de se retourner contre celui qui peut fièrement en réclamer la paternité.



Il n'y a en effet pas d'autre terme qui vienne à l'esprit pour décrire le chef de l'Opposition libérale dont le comportement depuis deux semaines, avec ses coups bas, ses tergiversations et ses volte-face a été indigne d'un homme qui prétend un jour diriger un grand pays.

Bien sûr, on ne peut pas attribuer uniquement à Jean Chrétien la responsabilité de la crise qui a paralysé le comité Castonguay-Dobbie, ce *road show* un peu pitoyable qui s'est progressivement transformé en *freak show* à mesure que les chicanes et les gaffes ponctuaient ses activités.

Dans ce dossier, le gouvernement conservateur a commis des erreurs incompréhensibles. D'abord, en confiant aux parlementaires une mission impossible, celle de sonder les âmes et des cœurs des Canadiens. À cette inconscience, s'ajoutait une étonnante incompétence. On ne comprend pas pourquoi un gouvernement, qui joue sa tête avec la réforme constitution-

nelle, et qui veut sauver le pays, n'a pas mis toutes les chances de son côté en dotant sa commission des moyens et de l'infrastructure dont elle avait besoin.

Mais ces problèmes ont été amplifiés par des querelles, des fuites, des dénonciations qui rappelaient les tristes moments où les sénateurs s'opposaient à la TPS. Une autre manifestation de la décadence parlementaire. Et là-dedans, les libéraux ont fait de l'authentique sabotage, dont le point culminant a été la campagne de salissage contre Mme Dorothy Dobbie, comme si elle pouvait être l'unique responsable d'un échec prévisible.

Mais après des tiraillements inélegants, au moment où conservateurs, libéraux et néo-démocrates étaient au bord d'une entente qui aurait réglé les problèmes du comité, coup de théâtre. Le chef libéral, Jean Chrétien, fait volte-face, change d'idée, et lance un ultimatum: tant que Mme Dobbie reste en poste, les libéraux ne participeront pas au comité. Cela consacrait à toutes fins pratiques la mort du comité.

Pourquoi Jean Chrétien a-t-il fait cela? On sent là le même réflexe viscéral qui l'amène à torpiller tout processus qui pourrait modifier le monument auquel il a contribué, la boîteuse entente constitutionnelle de 1982? Comme dans le débat autour de l'accord du lac Meech.

Mais on soupçonne également dans cette attitude les réflexes du bagarreur politique qui découvre que Joe Clark est le seul conservateur qui pourrait lui barrer la route et l'empêcher de devenir premier ministre. En paralysant le comité, il pouvait

faire subir à Joe Clark un échec politique qui ternirait son image. Tant pis si cela compromet les chances de survie du Canada.

M. Chrétien a manifesté, par ses décisions et son ton, un degré de partisanerie qui frise l'inconscience, totalement incompatible avec ses ambitions et avec l'attachement qu'il dit avoir pour le Canada.

Sans croire que ce comité Castonguay-Dobbie est la trouvaille du siècle, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un élément essentiel au succès de la démarche fédérale, le seul outil crédible qui permettrait à Ottawa de peaufiner ses offres, et de les rendre acceptables.

Heureusement, le NPD, qui jouait discrètement le jeu des libéraux, a mis fin à cette impasse en acceptant lundi de participer aux activités du comité, en échange de certains changements: le comité fonctionnera de façon plus formelle, exigera des mémoires, limitera les déplacements, organisera une conférence nationale chère au NPD.

Une fois que les néo-démocrates eurent accepté de se rallier, les libéraux devenaient isolés. Jean Chrétien devait choisir entre l'odieux de ne plus participer aux activités du comité, et le ridicule de faire marche arrière sur le départ de Mme Dobbie.

Il a choisi le ridicule.

Alain DUBUC

D'Aristide à Mobutu

Entre autres singularités, l'actuel Sommet de la Francophonie, à Paris, aura montré à quel point la froide logique s'accommode mal de certaines réalités politiques. Et plus difficilement encore des jugements moraux de l'opinion publique.

Outre le fait qu'on y retrouve bon nombre d'États où l'usage du français est un phénomène nettement minoritaire — Égypte, Suisse, Bulgarie, Roumanie, Nouvelle-Angleterre, Canada hors-Québec —, on ne peut qu'être frappé par la présence ou l'absence de certains chefs d'État ou de gouvernement. Et, dans certains cas, se réjouir qu'une saine discrimination prévaille.

Ainsi, par exemple, l'accueil chaleureux réservé au président haïtien Jean-Bertrand Aristide, chassé de son pays par une junte militaire, constitue un heureux et spectaculaire désaveu des auteurs de ce coup d'État. Même si, techniquement, le père Aristide est, pour l'instant, un président déchu.

D'autres dirigeants écartés du pouvoir, comme ceux des Comores et du Mali n'ont pas eu la même chance qu'Aristide d'émouvoir l'opinion publique. Avec le résultat qu'on voit aujourd'hui, accueillis en grande pompe à Paris, ceux qui ont profité du renversement par la violence de leurs prédécesseurs qui, il y a deux ans, représentaient leur pays au Sommet de Dakar. Sans parler des dirigeants du Congo et du Togo qui, eux, n'ont pas jugé prudent de se rendre à Paris pour éviter la mésaventure survenue à l'ex-président du Burundi qui avait été renversé pendant sa participation au Sommet de Québec, en 1987.

À l'inverse, il est réconfortant de noter que l'actuel président Mobutu, du Zaïre, a été poliment informé qu'il n'était pas le bienvenu à Paris. Même si, sans égard aux excès de sa dictature sanguinaire, il demeure incontestablement le vrai chef de cet État africain. Et qu'à ce titre, nul ne saurait lui contester le droit légal d'occuper un fauteuil aux côtés des autres chefs d'État réunis à Paris. Comme celui du Bénin qui, lui, a démocratiquement acquis le droit de remplacer celui qu'il a défait lors d'élections générales.

On aurait donc tort de conclure hâtivement que ce qui paraît moralement inacceptable à Haïti demeure un simple accident de parcours lorsqu'il survient en Afrique.

Il convient plutôt de voir dans la composition du présent Sommet de Paris le signe d'une évolution aussi intéressante que rapide des esprits en ce qui a trait au jugement de la communauté internationale sur les mœurs politiques dans les pays en voie de développement. Et un indice encourageant de la graduelle valorisation de la démocratie dans les États qui voudront conserver crédibilité et respectabilité dans les instances internationales.

Pierre GRAVEL

Chevardnadze II

Edouard Chevardnadze reprend ses fonctions de ministre des Relations extérieures de l'Union soviétique. Sa stature politique a grandi depuis sa démission en décembre dernier, mais les relations extérieures soviétiques se retrécissent.



Au fur et à mesure que l'Union soviétique améliore ses relations avec les autres pays, un nombre croissant d'entités territoriales et de domaines administratifs échappent à la compétence politique du Kremlin. M. Chevardnadze connaît ses interlocuteurs étrangers, qui sont soulagés de le revoir à la tête de la diplomatie soviétique, mais il ne sait pas très bien qui, dans l'immense territoire entre la frontière polonaise et l'Alaska, il représente.

M. Gorbatchev n'a toutefois pas fait appel au diplomate autant qu'au camarade politicien de longue date qui partage beaucoup de ses idées.

La nomination à ce poste d'une personne connue, qui jouit de toute la confiance de M. Gorbatchev, était devenue nécessaire au moment où l'Occident examine la situation financière de l'Union soviétique. Il y a forcément plus de républiques qui cherchent à obtenir des crédits occidentaux qu'il y en a qui veulent assumer leur part de la dette existante. Il appartient au pouvoir central de rétablir l'ordre dans ce dossier pour que les pays créanciers sachent à qui faire confiance.

Ce travail qui consiste à forger et à définir les liens et les limites d'une nouvelle union convient aux aspirations profondes de M. Chevardnadze qui voit les dangers d'une révolution menée par le haut - un des principaux défauts de la *perestroïka*. Il avait démissionné parce qu'il craignait l'avènement d'une nouvelle dictature.

Le coup contre M. Gorbatchev a justifié cette crainte et l'encourage maintenant à chercher avec plus d'acharnement un système démocratique qui respecte la liberté individuelle et la souveraineté des républiques. Il prône donc un dialogue sérieux et patient entre le centre et les républiques en vue d'un nouveau traité d'union, dont la nécessité est à ses yeux aussi manifeste que celle de l'unité européenne.

M. Gorbatchev a moins voulu nommer un chef talentueux pour la diplomatie soviétique que reconstituer l'équipe de la *perestroïka* avec M. Chevardnadze et M. Alexandre Yakovlev après plus d'un an de leadership peu inspiré. Avec l'arrivée d'un hiver de réformes plus ou moins bien heureuses et de rigueurs économiques, il a besoin de tous les hommes politiques de tendance démocratique de son côté.

Frédéric WAGNIÈRE



DROITS RÉSERVÉS

Les fédéralistes commencent à parler mais leur argumentation est douteuse

MARCEL ADAM

Depuis quelques temps le fédéralisme commence à trouver des défenseurs au Québec.

Quelques voix se sont en effet élevées pour plaider en faveur de la poursuite de l'expérience canadienne, à l'intérieur d'une constitution fédérale substantiellement renouvelée.



La semaine dernière, Guy Saint-Pierre, président du groupe SNC et vice-président du Regroupement économie et constitution (un organisme patronal), prenait la parole devant le Canadian Club pour dénoncer l'insouciance des Canadiens, tant ceux du Québec que des autres provinces, face à une crise qui constitue la « dernière chance du Canada ».

Si les propositions fédérales de réforme constitutionnelle n'aboutissent pas à une entente, dit-il, le pays sera dangereusement menacé de balkanisation. La présence de deux partis régionaux très populaires, le Bloc québécois au Québec et le Reform Party dans l'Ouest, pourrait déboucher sur un gouvernement de coalition où ces deux formations seraient susceptibles de jouer un rôle déterminant.

Ces deux partis fonctionnant comme si l'autre groupe linguistique n'existait pas, le pays se trouverait dans une situation explosive qui accélérerait le glis-

sement du Québec vers la souveraineté.

Et d'évoquer sans trop les préciser les coûts économiques et émotifs que ce genre de rupture produit toujours, fût-elle faite à l'amiable.

Bref, Guy Saint-Pierre envisage avec grand pessimisme les conséquences d'un échec de la réforme en cours.

Si le pire n'est pas toujours sûr, il arrive que sa probabilité soit très forte. Ce qui est le cas actuellement, où pour la première fois l'enjeu de la crise constitutionnelle est la continuation de l'union fédérale ou son démantèlement. À cause de l'échec inéluctable fixé par une législation de l'Assemblée nationale, la loi 150, qui oblige le gouvernement québécois à tenir un référendum sur la souveraineté dans onze mois au plus tard, à défaut d'un accord entre les partenaires canadiens.

Si cette échéance n'existait pas, il en resterait une autre, non moins redoutable, les législatives qui doivent théoriquement se tenir au Québec en 1993. Le Parti québécois pourrait être porté au pouvoir si le gouvernement Bourassa ne parvenait pas à faire remonter son parti à son niveau de flotaison dans la faveur populaire.

Au sujet des propositions fédérales, M. Saint-Pierre dit qu'elles constituent une bonne base de discussion, et réitère ce que le Regroupement avait dit du chapitre sur l'union économique lors de la publication du document: son libellé est « arrogant » et doit être modifié.

Le mot « arrogant » me fait tiquer. Après avoir vérifié le sens du mot, je ne vois pas ce qui, dans la lettre et l'esprit des dis-

positions sur l'union économique, « manifeste une insolence méprisante » (le Petit Robert).

On me dira qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Peut-être. Mais ce mot surprend dans la bouche d'une personne qui s'est donnée pour mission de plaider en faveur de l'union canadienne. Parce que ce vocable est de nature non pas à désarmer les préventions contre le fédéralisme, mais à confirmer dans leur sentiment ceux qui se sont détournés de ce régime parce qu'ils considèrent qu'il a trop méprisé l'autonomie provinciale et celle du Québec en particulier.

(J'en dirai autant de l'expression « fédéralisme autoritaire », utilisée par Robert Bourassa pour qualifier ces propositions. Ce mot évoque un pouvoir abusif qui ne s'applique pas au gouvernement Mulroney. Mais il traduit parfaitement bien l'idée que se font du fédéralisme canadien beaucoup de Québécois qui ont perdu foi en lui. Cette expression n'est pas elle non plus de nature à les réconcilier avec la fédération canadienne ceux qui sont tentés ou gagnés par l'idée souverainiste).

M. Saint-Pierre ne s'est pas adressé qu'aux Québécois mais aussi à leurs compatriotes des autres provinces. Pour plaider la reconnaissance, par eux, du caractère distinct de la société québécoise, un « concept (qui) n'enlève strictement rien au reste du Canada », souligne-t-il.

S'en prenant à l'interprétation qui a cours au Canada anglais, voulant que « distinct » signifie « supérieur », Guy Saint-Pierre a affirmé qu'exiger cette reconnaissance ce n'est pas se

prétendre supérieur, unique ou à la recherche de plus de droits. C'est vouloir être reconnu comme différent, particulièrement dans le domaine de la langue et de la culture.

Je doute que ce genre d'argument soit de nature à faire tomber les préventions au sujet de ce concept.

Le régime fédéral n'a pas empêché le Québec d'évoluer de manière à se distinguer des autres provinces tant par l'originalité de plusieurs de ses institutions que par la religion (naguère), la langue et la culture.

Beaucoup de Canadiens anglais ne comprennent donc pas que le Québec fasse tant de tintouin pour seulement se faire dire dans la Constitution qu'il est différent des autres provinces.

Les fédéralistes québécois ne seraient-ils pas plus convaincant s'ils expliquaient ce que cette reconnaissance permettrait au Québec de faire, pour protéger sa spécificité, qu'il ne peut faire aujourd'hui?

Au surplus, le Québec ne manifesterait-il pas de la bonne volonté s'il prenait en compte le sens que le Canada anglais donne au mot distinct?

Plutôt que de se braquer sur ce concept contesté, et essayer de convaincre le reste du Canada que c'est une erreur de penser que le Québec se croit supérieur (alors que sa démarche constitutionnelle tend souvent à l'accréditer ce préjugé), pourquoi ne pas plutôt lui proposer un concept similaire mais plus rassurant?

La langue française ne manque pourtant pas de synonymes.

Opinions



Yves Lafontaine



Robin Philpot

Le président de la Commission des droits n'est coupable que d'avoir dit la vérité

ROBIN PHILPOT

L'auteur, M. Robin Philpot, a publié Oka: le dernier alibi du Canada anglais, livre dans lequel il défend la thèse selon laquelle les autochtones, lors de la crise de l'été 1990, ont tout fait, appuyés par les anglophones, pour renforcer l'illusion que les Québécois sont des racistes.

«**P**ropriement scandaleux», nous dit un Alain Dubuc indigné. «Défendre le nationalisme étroit», crie un André Noël, «sidéré». Voilà quelques-uns des termes utilisés en réaction aux propos de M. Yves Lafontaine, président de la Commission des droits de la personne, selon qui il y a plus d'insistance dans les journaux anglophones quand il s'agit de minorités visibles, particulièrement celles qui parlent anglais.

Qu'une évidence pareille incite ces messieurs à faire une telle colère, il est à se demander où ils ont pu se cacher la tête depuis deux ans. Sans remonter aux tristes événements d'Oka, peut-être que quelques exemples plus récents de cette «insistance» leur permettraient de se remettre à jour.

On reproche à M. Lafontaine d'avoir critiqué les médias anglophones parce qu'ils ont fait un événement national de la distribution d'un journal du KKK dans l'Estrie. Mais que dire de la caricature parue dans *The Ottawa Citizen*, cousin germain de *The Gazette*, qui montrait un membre du KKK en train de peindre sur le mur *I Love Montréal*. S'agit-il là d'un cas de plus grande vigilance des médias anglophones, ou d'une sensibilité plus aiguë envers d'autres anglophones, comme disait M. Dubuc. J'en doute.

Lors des événements, à caractère racial dans Hochelaga-Maisonneuve en juillet dernier, *The Gazette*, comme il se doit, en a fait amplement état. Toutefois, ce quotidien se permettait parfois

d'ajouter du piquant aux reportages. Ainsi, le 6 juillet, dans le premier paragraphe du grand article à la une de *The Gazette*, on apprend que «des résidents blancs du quartier ouvrier délabré de Hochelaga-Maisonneuve buvaient du Pepsi et de la bière». Le plus étonnant ici, c'est que la journaliste ait pu reconnaître la marque de boisson gazeuse que l'on buvait, alors que la marque de bière semble lui avoir échappé. Si on avait su que c'était de la Labatt ou de la Molson, aurait-on mieux compris l'événement? Le seul effet de ce genre de reportage — on sait avec quel plaisir certains anglophones se comptent des blagues «Pepsi» — est de renforcer chez les lecteurs des préjugés envers les Québécois de langue française. Encore M. Dubuc, est-ce un autre exemple où «les médias anglophones manifestent une plus grande sensibilité envers les leurs», j'en doute.

Il y a aussi la caricature du *Globe and Mail*, du 9 août dernier, qui présente deux clichés: le premier d'un Bob Rae marchant bras dessus bras dessous avec un Amérindien, le mot Ontario inscrit sur les deux et le mot «SOCIETY» en dessous; le deuxième de Robert Bourassa en bataille avec un Amérindien, hache de guerre à la main, le mot Québec écrit sur les deux et les mots «DISTINCT SOCIETY» en dessous. Encore ici, me dira-t-on que seul le désir de protéger les Amérindiens du Québec a incité *The Globe* à publier cette caricature. J'en doute.

Et quand Robert Libman s'indigne des propos «scandaleux» de M. Lafontaine et demande sa démission, s'inspire-t-il aussi du seul désir de protéger les minorités du Québec. J'en doute.

M. Dubuc admet qu'il est possible que les anglophones aient tendance à exagérer la portée des manifestations d'intolérance au Québec dans un contexte pré-référendaire, mais comme le président de la Commission des droits de ne pas en dire mot, comme si de tels comportements n'ont rien à voir avec la protection des droits. Mais voyons!

Yves Lafontaine président de la Commission des droits, doit être, de par ses fonctions, particulièrement à l'écoute de ceux dont les droits sont les plus menacés. Il est là pour ça. Dans l'entrevue malheureuse qu'il a donnée à *La Presse*, qui portait spécifiquement sur les liens entre la police et les Noirs, il a affirmé qu'il y avait exagération, que les médias anglophones, dans un climat pré-référendaire, exagèrent quand il s'agissait de minorités anglophones.

Ce faisant, il banalise les erreurs réelles que font les policiers, donne une caution morale à tous ceux qui ne veulent pas voir qu'il y a un problème, introduit un doute sur la gravité des incidents qui se produisent dans l'avenir. Il fait exactement le contraire de ce qu'il doit faire. Et c'est pour cette raison que ses affirmations, même vraies, devenaient inacceptables dans sa bouche.

Vous pouvez dire que les médias anglophones exagèrent. Je peux le dire. Mais pas Yves Lafontaine.

Quant à l'exagération des médias anglophones, permettez-moi quelques remarques. Même si ces médias ont des arrières-pensées, se servent du thème des droits pour défendre leurs propres intérêts, je crois que, dans le cas des minorités anglophones, surtout les Noirs, ils font un bon travail. Notamment en raison de leurs affinités linguistiques,

Le président de la Commission des droits de la personne a le devoir de veiller au respect de tous les droits des Québécois. Mais un droit, trop souvent occulté, est celui des Québécois de toutes origines de décider librement de leur avenir, en connaissant clairement les enjeux et les choix, dans un climat sain et sans l'ingérence de l'extérieur.

Le danger qui semble échapper à MM Dubuc et Noël, dans cette période pré-référendaire, c'est que les enjeux risquent d'être mêlés à tel point que l'on n'arrivera plus à distinguer le racisme réel de la propagande politique en faveur d'une option constitutionnelle précise, soit le maintien du grand frère fédéral au nom de sa capacité de protéger les minorités des Québécois dont le racisme serait inné.

Si les médias anglophones, dont le choix constitutionnel est déjà connu, amènent des Noirs ou des Juifs anglophones de Montréal, par exemple, à craindre que le Québec entier soit une pépinière de David Dukes en puissance ou de jeunes hitlériennes, alors que les faits indiquent le contraire, il s'agit d'une atteinte aux droits de ces Québécois anglophones, de même qu'une atteinte aux droits des Québécois de langue française. Mais il y a pire, si ces derniers soupçonnent que les médias anglophones et d'autres personnes se servent de l'épouvantail du racisme pour contrecarrer leurs aspirations, peut-on s'attendre d'eux à une grande ouverture d'esprit pour éliminer la peste du racisme et protéger efficacement les droits des minorités visibles du Québec? Moi, j'en doute.

Enfin, M. Lafontaine n'est coupable que d'avoir dit la vérité. Mais la vérité ne semble pas plaire à certains journalistes. Peut-être pourrait-il se consoler en pensant à une observation de feu Graham Greene: «Nous, les écrivains de fiction, nous essayons de nous tenir loin des journalistes, puisque contrairement à eux, nous essayons d'écrire la vérité.»

d'une sensibilité que nous retrouvons moins dans les médias francophones. Chacun des deux groupes défend «ses» minorités. Nous sommes plus sensibles au sort des Haïtiens ou des Juifs sépharades. Cela n'a rien d'étonnant ou de scandaleux.

Quant à la liste qui constitue le gros de votre lettre, je la trouve franchement puérile. Vous multipliez les exemples où les médias anglophones font preuve de francophobie. Mais si vous analysez le contenu des médias francophones avec la même vigilance, vous découvririez que nous faisons pareil. Je suis assez bien placé pour le dire. Nous avons tendance à réagir avec excès à tout événement où les francophones sont attaqués, à faire preuve d'anglophobie, à trouver normal que l'on puisse manifester un certain mépris pour les anglos.

D'ailleurs, nous recevons régulièrement des lettres de justiciers anglophones, un peu comme vous mais du côté anti-québécois de la barrière, qui font une liste exhaustive des cas où les médias francophones ont fait preuve de racisme, d'insensibilité, de mépris ou d'anglophobie.

C'est un jeu stupide, d'un côté comme de l'autre. Une glorification de la guerre de clochers. Je crois, en tant que journaliste qui œuvre dans un média francophone, qu'il est beaucoup plus important de corriger nos faiblesses et nos propres erreurs, que de les occulter en dénonçant avec une indignation un peu hystérique celles des autres.

Alain DUBUC

L'accès à la justice rendu plus difficile

RODERICK A. MACDONALD

Ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, M. MacDonald y est maintenant directeur du Programme Droit et Société de l'Institut canadien des recherches avancées. Il a également présidé le Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice, dont les conclusions ont été rendues publiques dans un document plus connu sous le nom de Rapport MacDonald. Nous publions, aujourd'hui la dernière partie d'un texte qu'il a fait parvenir à *La Presse* pour faire le point sur la réflexion sur la justice qu'il a poursuivie depuis le dépôt de ce rapport.

Le Groupe de travail a été frappé par la diversité des conceptions de justice qui sont courantes parmi les divers groupes de la société québécoise. Après avoir entendu des groupes dits «marginaux», il a décidé de faire face à la question fondamentale: le prétexte du universalisme de la justice et du système juridique garantit-il une justice accessible à tous? Certains groupes ne revendiquent pas en tant que tel un meilleur accès à la représentation par avocat ou aux tribunaux judiciaires. Plutôt que de vouloir engager pour parler en leur nom des professionnels qui ne sont pas issus de leur groupe, ils cherchent une meilleure façon de parler pour eux-mêmes par l'entremise de l'un des leurs. Deux chapitres importants du Rapport se penchent sur ce problème délicat, sous les rubriques de «besoins particuliers de certains groupes cibles» et «les autochtones».

THÈSE V Le pluralisme juridique pour une société pluraliste

L'idée maîtresse de ces chapitres se situe dans la pleine reconnaissance du défi de toute société moderne: ces groupes ne sont pas simplement des citoyens ordinaires dont les problèmes d'accès à la justice n'auraient rien d'unique. En principe, tous les citoyens québécois vont bénéficier des recommandations générales formulées dans le Rapport. Mais, si certains groupes identifiés selon des critères autres que leur statut socio-économique connaissent des difficultés particulières à cet égard, il nous faut aussi pour eux des solutions particulières. L'inaccessibilité à la justice éprouvée par les femmes, les communautés culturelles et les autochtones confirme la dimension subjective du problème étudié. L'inaccessibilité vécue par les personnes handicapées n'est pas seulement reliée à leurs conditions socio-économiques, et il en va de même pour les jeunes et les personnes âgées.

L'accessibilité à la justice pour tous exige qu'on prenne en considération la diversité de la population québécoise. Il est donc nécessaire de sensibiliser les juristes aux problèmes spécifiques de ces groupes cibles, de promouvoir l'accès des membres de ces derniers aux professions juridiques et à la magistrature, de répondre aux différentes conceptions du juste et de la procédure pour régler les différends auxquels font face les membres de ces groupes, et de leur offrir des mécanismes et des moyens de responsabilisation. Voilà une approche susceptible de leur donner confiance envers le droit et ses institutions, et de leur garantir une plus grande accessibilité à la justice.

Au point de vue théorique, en quoi consiste ce pluralisme juridique? Le pluralisme est la justification théorique d'une intuition, qu'ont tous les Québécois et Québécoises, selon laquelle les communautés locales et culturelles peuvent avoir des institutions et des procédures pour faciliter les rapports sociaux qui ne sont pas celles de l'État. Il sert aussi de justification théorique à cette idée que, par exemple, des femmes pourraient avoir des conceptions de l'organisation sociale, des rapports entre individus et des moyens d'arriver à un consensus conflictuel différent de celles véhiculées par un droit étatique. Ce dernier d'ailleurs a trop longtemps été dominé par les perspectives et les préoccupations des hommes.

THÈSE VI L'accessibilité dépend aussi des règles juridiques de fond

Pour plusieurs catégories de personnes, donc, l'accessibilité à la justice n'est possible que lorsque disparaissent certaines barrières subjectives. Or, ces groupes de personnes ont chacun des conceptions de la justice qui divergent parfois de la conception dominante habitée par l'État. Pour vraiment bénéficier de mesures pluralistes facilitant l'accessibilité à la justice, il leur faut se faire comprendre quant à leur vision du juste. C'est-à-dire que l'idée d'accessibilité à la justice est nécessairement liée au concept même de la justice. Si la finalité du droit comprend aussi la quête de la justice sociale, on ne peut pas échapper à la responsabilité pour l'injustice des règles juridiques en soutenant que le rôle du juriste se limite à perfectionner leur mise en application. Le droit a ses finalités propres bien sûr, mais il est aussi un moyen de réaliser la justice.

Le mandat du Groupe de travail ne comprenait pas en tant que tel un examen des questions de fond. Son Rapport, cependant, indique clairement que l'avenir de la notion d'accès à la justice va dans ce sens. L'expérience

américaine témoigne de la possibilité de modifier les règles existantes pour distinguer entre certaines catégories de justiciables, c'est-à-dire de reconnaître non seulement les besoins particuliers de certains groupes, mais aussi la possibilité d'une justice différenciée. Le Québec a aussi vécu cette expérience. Depuis vingt ans seules les personnes physiques sont, en principe, admises comme demandeurs à la Cour des petites créances. Et il existe des règles particulières pour la résolution des contrats en matière de consommation. Aujourd'hui on parle même de déréglementation et de désinstitutionnalisation de certains secteurs du droit.

Substituer les institutions contextuelles aux institutions judiciaires n'est qu'une solution parmi d'autres, et n'est pas une panacée. Par exemple, on sait très bien que dans plusieurs domaines la liberté contractuelle n'existe qu'en théorie et que la plupart des contrats sont des contrats non négociables. La désinstitutionnalisation pure et simple, elle aussi, n'est une solution à adopter que dans certains cas. On sait très bien que la violence familiale est restée trop longtemps cachée dans le domaine dit «privé». Il n'y a pas, donc, de solutions globales. Le devoir de penser et repenser de façon nuancée le fond de nos règles de droit, et les choix institutionnels qu'elles impliquent, ressort clairement du Rapport.

Cette constatation m'amène à une dernière observation. S'il est vrai que différentes conceptions de la justice influencent même la structure des règles juridiques de fond, il s'ensuit que l'accessibilité à la justice exige une plus grande accessibilité aux institutions qui sont élaborées les règles étatiques. Investir pour que des citoyens puissent mieux faire valoir leurs idées devant les tribunaux administratifs, les conseils municipaux ou l'Assemblée nationale, devient une priorité importante. Investir pour qu'ils puissent se responsabiliser par le biais d'un droit qui leur délègue l'autorité d'énoncer eux-mêmes les principes juridiques rend la justice véritablement accessible.

THÈSE VII Et maintenant que faire? La justice, c'est l'affaire de tous

Voilà quelques thèses sur l'accessibilité à la justice que je trouve énoncées de manière au moins implicite dans le Rapport du Groupe de travail et qui méritent d'être discutées et débattues par tous les intervenants. À mon avis, un des grands mérites du Rapport consiste justement en ceci: en proposant quelque 130 recommandations — sur la justice étatique y compris l'aide juridique et la Cour des petites créances sur la justice non étatique et les modes alternatifs, sur le rôle des professions et des tribunaux, sur la responsabilisation des citoyens par l'information et la formation, et sur les besoins de certains groupes cibles — le Rapport pose des jalons pour une réflexion plus profonde et plus poussée. Il insiste même, dans sa conclusion, pour que tous les Québécois et les Québécoises — groupes communautaires, associations bénévoles, professionnels du droit — s'engagent dans ce débat. En incitant à prendre cet engagement le Rapport se déclare nettement en faveur d'une perspective selon laquelle tout citoyen participe non seulement à l'élaboration des choix sociaux sur l'accessibilité aux institutions juridiques mais aussi dans l'élaboration des choix sociaux quant aux circonstances pour lesquelles la justice appelle un recours au juridique.

Le Groupe de travail était conscient des limites de son mandat et qu'il ne pouvait connaître tous les besoins juridiques du public, ni la meilleure façon d'y répondre. Pour cette raison deux recommandations du Rapport mettent de l'avant l'idée qu'un Centre de recherche sur les modes de règlement des conflits soit établi et que des projets de recherches empiriques soient entrepris afin de faire ressortir les véritables besoins juridiques de la population québécoise. Ce Centre de recherche et ces études empiriques poussées plus loin la réflexion du Rapport, du prochain Sommet de la Justice, des corporations professionnelles, des universités et des citoyens. Ces travaux démontreront sûrement que la responsabilité d'abattre les barrières à la justice est une responsabilité à partager. Nul ne peut douter de l'importance de la question pour le Québec.

la sila
GASTRONOMIE ITALIENNE

AVIS

Pour le temps des fêtes,
le restaurant sera ouvert
le MIDI du
9 au 20 décembre.

Menu special

Stationnement gratuit à l'arrière

2040, rue Saint-Denis
Rés.: 844-5083

Grande-Baleine : Bourassa satisfait de l'abstentionnisme du Parlement européen

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse Canadienne
PARIS

■ Le premier ministre Robert Bourassa a accueilli avec satisfaction à Paris l'annonce que le Par-

lement européen avait refusé hier, pour la deuxième fois en deux jours, de mettre à son ordre du jour, la résolution du député belge Paul Staes condamnant le projet hydro-électrique de Grande-Baleine.

À un journaliste qui lui deman-

dait s'il ne devrait pas manifester davantage sa présence pour rétablir les faits sur Grande-Baleine, par exemple, le premier ministre a répondu qu'il ne trouve pas utile de se lever chaque fois que quelqu'un présente une résolution ou fait un discours.

M. Bourassa s'est réjoui par la

même occasion d'avoir réagi avec modération lundi dernier à la nouvelle du dépôt prochain de cette résolution. Le premier ministre Brian Mulroney avait été beaucoup plus agressif en invitant les députés européens de se mêler de leurs affaires.

« Vous avez vu que lundi il y a

eu un peu d'énervement et d'agitation sur cette résolution qui a finalement été rejetée. Il est important de voir d'abord si c'est sérieux ou si ça ne l'est pas. »

Le député Staes qui représente le Parti vert a toutefois l'intention d'en saisir à nouveau le Parlement européen le 12 décembre.

M. Bourassa a soutenu que le Québec a une grande crédibilité sur la scène internationale francophone malgré une visibilité qui n'est pas toujours apparente.

Selon lui, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de tension avec le gouvernement canadien comme ce fut le cas dans le passé qu'il faut conclure que le Québec a moins d'importance sur la scène internationale.

Il en a donné pour preuve les entretiens qu'il a eus hier avec les dirigeants du Bénin, du Gabon, du Burundi et de la Roumanie. « Si vous aviez assisté à ces entretiens, a-t-il dit, vous auriez constaté que pour eux le Québec existe et à quel point ils souhaitent faire des affaires avec le Québec. »

Dans ses relations internationales, a-t-il ajouté, le Québec a fait des progrès remarquables depuis cinq ans. « Autrefois, les projets du Québec devaient se faire souvent dans l'affrontement avec le pouvoir fédéral, ce qui lui donnait une plus grande visibilité. »

Il a rappelé que le Québec consacre chaque année quelque 6,5 millions de dollars à la francophonie, ce qui constitue un effort louable selon lui.

«Ceux qui ne sont pas dans la vague de démocratisation risquent de tout perdre», selon Mulroney

Agence France-Presse
PARIS

■ Le premier ministre canadien Brian Mulroney estime que « ceux qui ne sont pas dans la vague de démocratisation, dont j'ai l'impression qu'elle a gagné tout le Sommet de la francophonie, risquent de tout perdre ».

Dans un entretien accordé hier à l'AFP à la veille de la clôture de la réunion à Paris des 47 pays membres du club francophone, M. Mulroney affirme que « l'avenir appartient à ceux qui s'engagent résolument dans la voie de la démocratisation et des droits de la personne ».

« Il y a une action concrète extrêmement importante en faveur de la démocratie en Afrique », souligne-t-il, précisant qu'il a eu l'occasion d'indiquer au cours de rencontres bilatérales, avec le président du Bénin et le premier ministre du Congo notamment, que le Canada s'engageait à être le « partenaire » de ces pays dans leur processus de démocratisation.

À cet égard, il se déclare favorable à l'attribution d'une « prime à la démocratie » aux dirigeants des pays « qui font des pieds et des mains pour protéger les droits de la personne ».

« Pourquoi n'affecterait-on pas une part de plus en plus importante de notre aide en faveur de ces pays, au lieu de les donner à un autre pays qui lui aurait presque pour politique de brimer les droits de la personne », se demande-t-il ajoutant que « cela concorde avec notre décision d'établir, avec le Québec, une « unité de soutien à la démocratie » au sein de l'ACCT ».

Interrogé par ailleurs sur les craintes des pays du Sud, en particulier africains, de voir transférer vers l'Est une partie de l'aide qui leur est actuellement accordée, M. Mulroney estime que l'on pourrait réunir quelque 100 milliards de dollars américains auprès de la BERD, qui seraient investis directement en Europe de l'Est, « sans toucher aux montants croissants que les pays industrialisés doivent consacrer au Sud ».

M. Mulroney estime par ailleurs que le Canada joue un « rôle complémentaire » à celui de la France dans le cadre de l'Espace francophone.

Récusant d'éventuelles « querelles subalternes » entre fonctionnaires français et canadiens, il souligne l'« excellence » de ses relations avec le président français François Mitterrand, qui a permis de parvenir à un consensus sur l'évolution des institutions de la Francophonie.

UN BIJOU DE FIANÇAILLES

Un cadeau pour la vie



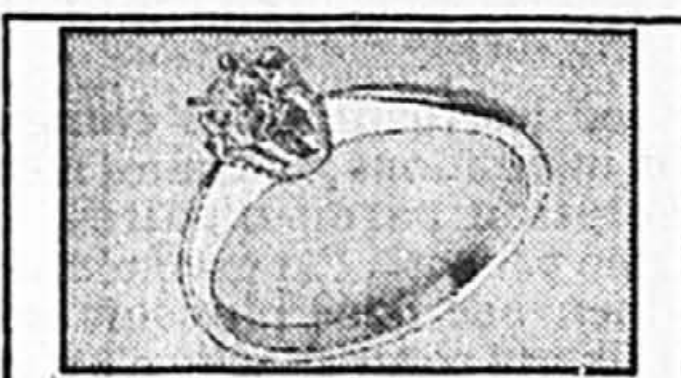
14 KT
0,30 carat total
Prix courant
1596\$

SOLDE
798\$



14 KT
Prix courant
798\$

SOLDE
399\$



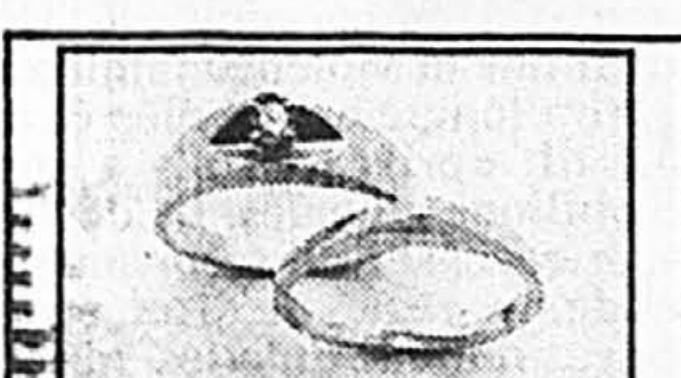
14 KT
Prix courant
850\$

SOLDE
425\$



14 KT
Prix courant
1350\$

SOLDE
675\$



14 KT
Prix courant
898\$

SOLDE
449\$



14 KT
1/2 carat
Prix courant
3800\$

SOLDE
1898\$

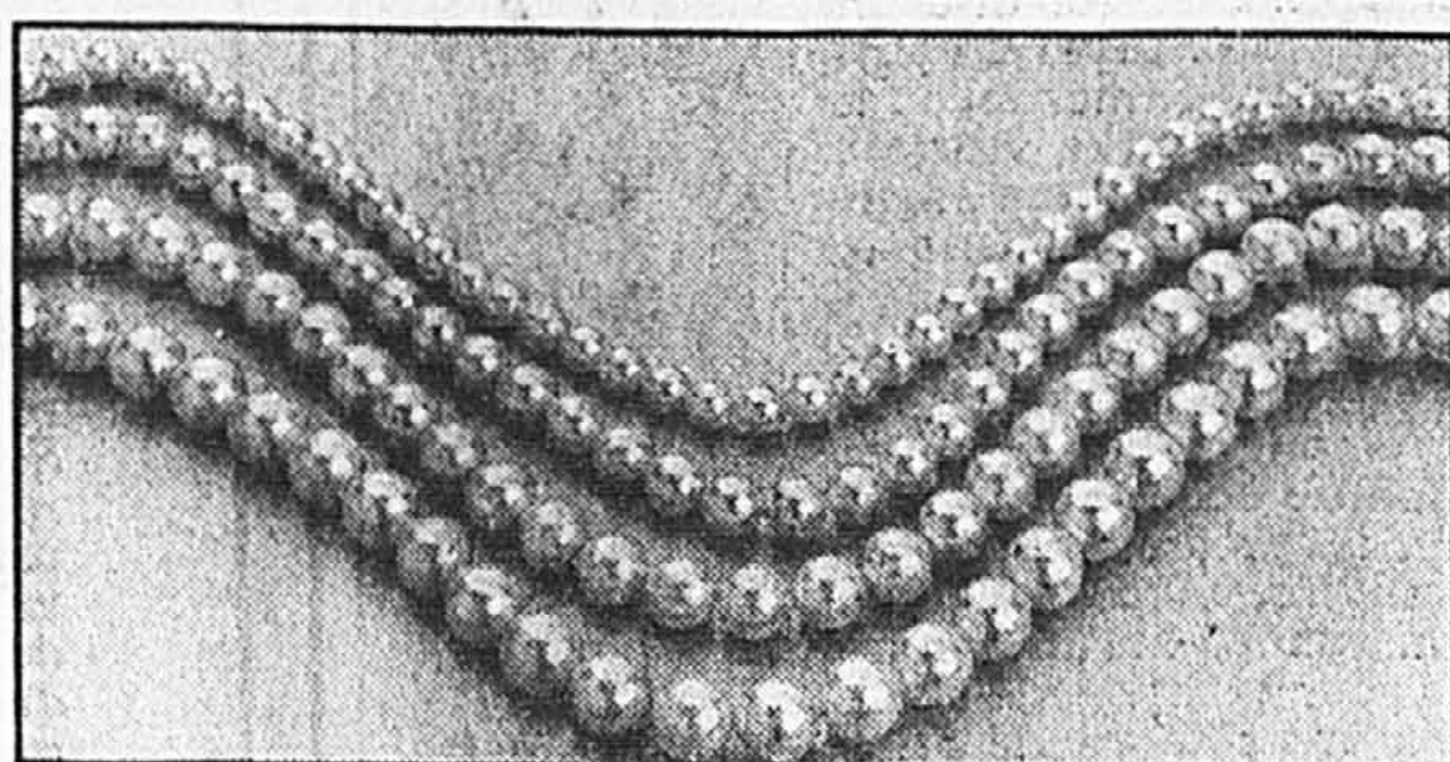
*Photos agrandies uniquement pour montrer les détails.



Un diamant est éternel.

le Parchemin

JOAILLER • ORFÈVRE
505, rue Ste-Catherine Est (mezzanine métro Berri)
Montréal (Québec), Canada H2L 2C9
Tél.: (514) 845-5243 Fax: (514) 844-6485



LE CHOIX DE VOS PERLES

Le Parchemin compte plus de 25 ans d'expérience en évaluation et sélection de perles.

Notre personnel compétent se fera un plaisir de vous présenter notre collection de colliers aux longueurs et dimensions variées provenant de la maison la plus prestigieuse du monde.

	PRIX COURANT	NOTRE PRIX		PRIX COURANT	NOTRE PRIX
A. 5-5 1/2 mm 17 po	398\$	199\$	L. 7-6 1/2 mm 28 po	1098\$	549\$
B. 5-5 1/2 mm 16 po	598\$	299\$	M. 7-6 1/2 mm 18 po	1598\$	799\$
C. 6-5 1/2 mm 18 po	698\$	349\$	N. 7-7 1/2 mm 18 po	798\$	399\$
D. 6-5 1/2 mm 24 po	998\$	499\$	O. 7-7 1/2 mm 18 po	1798\$	899\$
E. 6-6 1/2 mm 18 po	598\$	299\$	P. 8-7 1/2 mm 18 po	1198\$	599\$
F. 6-6 1/2 mm 18 po	798\$	399\$	Q. 8-7 1/2 mm 18 po	2800\$	1399\$
G. 6-6 1/2 mm 24 po	798\$	399\$	R. 9-9 1/2 mm 18 po	9800\$	4900\$
H. 6-6 1/2 mm 18 po	898\$	499\$	S. 7-6 1/2 mm 18 po	2400\$	1199\$
I. 6-6 1/2 mm 28 po	1298\$	649\$	(Gris naturel)		
J. 7-6 1/2 mm 18 po	950\$	475\$	T. 7-3 1/2 mm 20 po	1498\$	799\$
K. 7-6 1/2 mm 18 po	1098\$	549\$	(Calibrées)		



le Parchemin

JOAILLER • ORFÈVRE
505, rue Ste-Catherine Est (mezzanine métro Berri)
Montréal (Québec), Canada H2L 2C9
Tél.: (514) 845-5243 Fax: (514) 844-6485

FRANCHIR LES FRONTIÈRES... POURQUOI ?

Économisez jusqu'à 80%!!

LE PLUS GRAND CHOIX DE ROTIN AU QUÉBEC
VASTE SÉLECTION DE COUSSINS



MOBILIER DE SALON ENSEMBLE 3 MCX

PRIX
SUG.
599\$

EN SOLDE

199\$

SEULEMENT

OU 19⁹⁰\$ PAR MOIS

(sujet à approbation du crédit)
QUANTITÉS LIMITÉES FAITES VITE!

ROTIN ORIENTAL

6001, SAINT-HUBERT 278-2650
(au nord du boul. Rosemont)

GRATUIT
CADEAU
VALEUR 50\$

LIVRAISON IMMÉDIATE
PLAN MISE DE COTE
PLAN DE FINANCEMENT FACILE

PANIER POUR LINGE
BLANC OU BRUN
(SUR PRÉSENTATION DE CETTE ANNONCE)



le Parchemin

JOAILLER • ORFÈVRE
505, rue Ste-Catherine Est (mezzanine métro Berri)
Montréal (Québec), Canada H2L 2C9
Tél.: (514) 845-5243 Fax: (514) 844-6485



EN AVANT, SKIEZ!

72\$*

Du 7 décembre 1990 au
1^{er} mars 1991.

92\$

Du 28 au 31 décembre 1990. Du 8 mars au 7 avril 1991.

82\$

Du 10 au 14 février 1991. Minimum 2 nuits, en semaine.

Juste à côté sur les plaines d'Abraham. Juste un peu plus loin, sur les pentes du Mont Sainte-Anne ou de Stoneham. Le ski vous attire? Nous vous proposons des prix d'ami. L'hôtel Loews Le Concorde. L'hôtel sur les Champs-Élysées de Québec. Pour le ski, l'après-ski et la compagnie à l'heure de la fondue le soir.

Pour réserver, composez dès aujourd'hui notre numéro sans frais : 1 800 463-5256.

Transport disponible par autobus vers la station du Mont Sainte-Anne et de Stoneham.

Tous les tarifs sont par chambre, par nuit, en occupation simple ou double. Les groupes et les congrès ne peuvent se prévaloir de cette offre. *A l'exception du 28 au 31 décembre 1990 et du 8 au 16 février 1991.

Vive la vie! Vive la compagnie!



LOEWS

LE CONCORDE
L'HÔTEL SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES DE QUÉBEC
1225, Place Montcalm, Québec, (Québec) G1R 4W6

Le mercure baisse, la chaussée se glace.

C'est l'hiver, pensez-y!

Transports Québec

Québec

URGENT

Pour l'amour de nous faites un don à la SPCA

SPCA, 5215 ouest Jean-Talon, Montréal (Québec) H4P 1X4

Les propos de Mme Copps à l'endroit du chef du Reform Party embarrassent Chrétien

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Le chef du Parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien s'est montré embarrassé hier par la chicane entre sa députée Sheila Copps et le chef du Reform Party Preston Manning.

Interrogé à ce sujet lors d'un dîner-bénéfice à Toronto, il n'a pas voulu désavouer Mme Copps mais il a laissé entendre qu'elle est allée trop loin lorsqu'elle a comparé Preston Manning à David Duke, le candidat défait au poste de gouverneur de la Louisiane.

«David Duke était membre du Klu Klux Klan, ce n'est pas le cas de Preston Manning», a déclaré M. Chrétien. Vous savez, Mme Copps est une personne très colorée... Parfois on dit des choses dans un discours et plus tard, nos conseillers nous disent qu'il aurait fallu dire ces choses autre-

ment...», a-t-il lancé, tentant visiblement d'excuser Mme Copps.

Avant-hier, Sheila Copps a qualifié de raciste la politique d'immigration du Reform Party et a comparé le chef du parti à David Duke. Hier, elle n'a pas voulu retirer ses propos et a dit que son chef l'approuvait.

M. Chrétien trouve en effet que les politiques du Reform Party «peuvent paraître racistes» et que «Mme Copps a eu raison de s'attaquer à ces politiques».

Selon lui, les Canadiens ne peuvent accepter la politique d'immigration du Reform Party et M. Manning doit s'en débarrasser s'il veut avoir la moindre chance d'être élu.

Dîner de la Confédération

M. Chrétien participait hier soir à Toronto au dîner-bénéfice annuel pour le Parti libéral du Canada, où près d'un millier de personnes ont payé 400\$ pour l'entendre.

Assistaient au souper: Jean Pel-

letier, ex-maire de Québec, Richard French, ex-ministre libéral sous le gouvernement Bourassa, June Rowlands, mairesse de Toronto et le président de la Banque Royale du Canada, John Cleghorn. David Peterson, l'ex-premier ministre de l'Ontario, présidait le souper.

M. Chrétien a fait son discours habituel sur le Canada: un pays idéal, envié dans le monde, où le francophone peut se sentir à l'aise en Alberta et où un anglophone peut se sentir à l'aise au Québec.

M. Chrétien a également répété les cinq principes qui guident son parti en matière économique: une baisse du dollar et des taux d'intérêt, des programmes d'ajustement au libre-échange avec les États-Unis, une refonte du système de taxes pour avantager la classe moyenne, une plus grande participation des régions dans des institutions comme la Banque du Canada et une réduction ou un gel de la dette du pays.

346 000\$ pour lancer la réforme de la santé

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le «spectacle» de lancement de la réforme de la santé par le ministre Marc-Yvan Côté à la Polyvalente de Charlesbourg, le 7 décembre 1990, a coûté jusqu'à maintenant aux contribuables québécois 346 676\$.

Ce coût pourrait grimper encore plus, selon les réponses que le ministre Côté devra apporter aujourd'hui aux questions que lui posera le porte-parole de l'Opposition, le député Remy Trudel, péquiste de Rouyn-Noranda, lors de

l'étude en commission parlementaire des engagements financiers du ministère de la Santé.

Les documents de la commission parlementaire indiquent en effet que le gouvernement a versé 106 694\$ additionnels au cabinet de relations publiques National de Montréal pour le spectacle de lancement de la réforme de la santé. National avait déjà obtenu une première tranche de 189 118\$ pour ce contrat.

Au total, les émoluments pour ce contrat sans appels d'offres atteignent 295 812\$, selon les documents gouvernementaux.

Outre le contrat accordé à National, les engagements financiers indiquent des dépenses sup-

plémentaires de 50 864\$ pour le lancement de la politique du ministre Côté.

Il y a eu fabrication de 8000 porte-documents par la firme Mirabeau de Vanier, au coût de 25 044\$, et l'insertion, au coût de 25 820\$, d'un million de dépliants dans les pochettes d'information sur la réforme. Ce contrat a été accordé à l'Atelier TAQ de Québec.

Le député Trudel a l'intention de soulever le cas de plusieurs autres contrats accordés entre novembre 1990 et mars 1991 par le ministre de M. Côté, afin de vérifier s'ils ont des liens avec le lancement de la réforme de la santé.

LESKI L'EXPERTISE

ÉCHANGEZ ET ÉPARGNEZ!

ENSEMBLE DE SKI JUNIOR

- skis Rossignol
- fixations Salomon 57
- installation comprise

solde 139\$ seulement 99\$

(on échange de vos skis et fixations usagés)

NORDICA

BOTTES JUNIOR

solde 69\$ - 79\$ seulement 49\$ - 59\$

(on échange de vos bottes usagées)

Trading Post. Les bons prix et des conseils personnalisés grâce à l'expertise unique du propriétaire. Comparez ET LE LOOK



Les plus grands noms du vêtement et des exclusivités européennes bien adaptées à VOTRE style en ski ou après-ski! Trouvez mieux!

Vêtements de ski Jupa une ou deux pièces pour juniors

20% DE RÉDUCTION

Offre valide jusqu'au 30 novembre 1991

De bons prix et bien plus encore

GRATUIT

Obtenez une Carte de membre Famille lors de votre visite chez Trading Post.

TRADING POST

SKI • VÉLO • RAQUETTE • ESPADRILLES • VÊTEMENTS

LA BOUTIQUE SPÉCIALISÉE DU SPORT À MONTRÉAL
5385, Queen Mary, à l'ouest de Décarie 484-3447

Le style

Pour affronter l'hiver avec style, Armand Boudrias vous offre ce magnifique blouson de cuir pour seulement 495\$. Vous trouverez également parmi notre collection automne-hiver, ce pull 100% laine (tricot à la main) à 165\$ ainsi qu'une vaste sélection de pantalons en corduroy offerts à compter de 95\$.

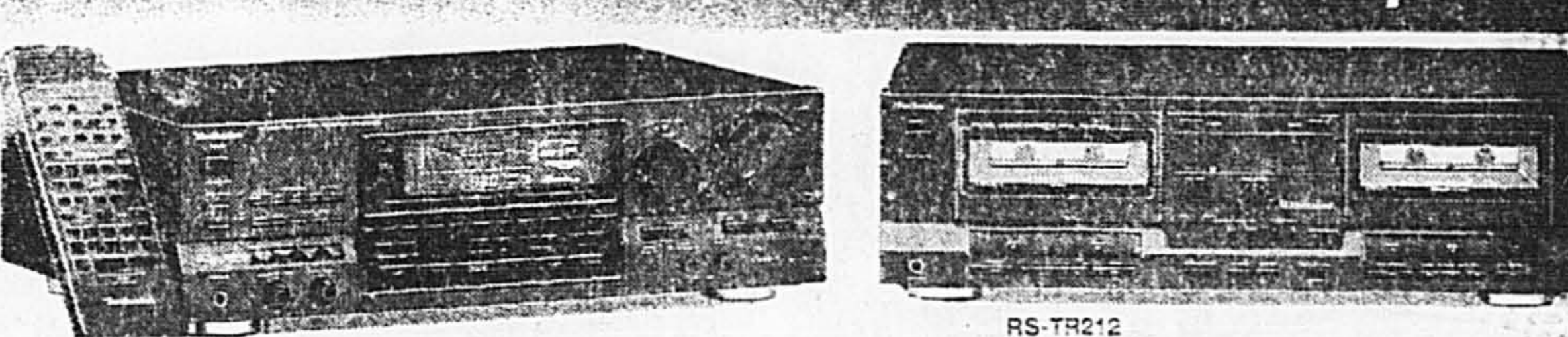
ARMAND BOUDRIAS

• 6818, St-Hubert, 273-2851 • Promenades St-Basile • Place Bonaventure • Place Québec • Galeries de la Capitale •

AMERICAN EXPRESS ET AUTRES CARTES DE CRÉDIT BIENVENUES

Technics® le son du savoir Rien de moins, bien entendu!

Système ambiophonique. Rendement hors pair.



Ici, là et partout ailleurs!

Recepteur A/V avec auto-tuner Pro Logic Dolby. Offrant une sonorité tridimensionnelle qui transforme votre salon en salle de concert ou de cinéma. • Canal central permettant de situer les voix au centre de l'écran. • Compensateur de fréquence paramétrique à 4 bandes. • Cadran de synchronisation à encodage numérique. • Télécommande A/V à 48 touches. • Puissance de 110 W par canal.

64995\$



Le son du cinéma

Système ambiophonique Dolby. Offrant une sonorité tridimensionnelle. • Circuit de retard numérique pour réduire le bruit et renforcer la réponse en fréquence. • Compensateur de fréquence paramétrique à 4 bandes. • Cadran de synchronisation à encodage numérique. • Télécommande A/V à 48 touches.

42995\$



Lecture continue pendant 24 heures!

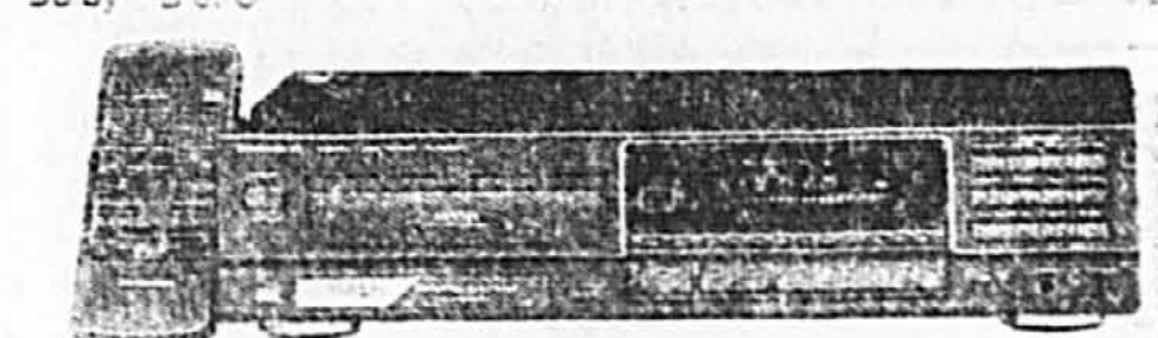
Magnéto-cassette à double cassette avec auto-inversion sur les deux platines. • Photo par programme pour faciliter la duplication des cassettes. • Système Hi-Fi et réducteurs de bruit B et C Dolby. • Décodeurs et compteurs électroniques à affichage fluorescent.

31995\$

Lecture continue pendant 18 heures!

Magnéto-cassette à double cassette avec auto-inversion sur platine 2 permettant de doubler les temps d'enregistrement et de lecture sans avoir à retourner la cassette. Duplication rapide, lecture enchaînée pouvant durer jusqu'à 18 heures avec deux cassettes C-90. • Encodage numérique et arrêt synchronisé. • Mécanismes de défilement avec commandes à entraînement. • Décodeurs et compteurs électroniques à affichage fluorescent. • Réducteurs de bruit B et C Dolby.

28995\$

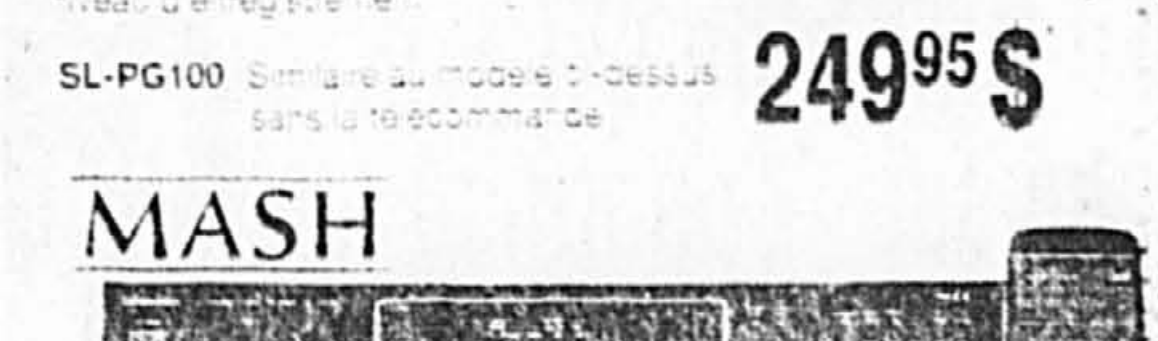


Faites votre propre programme!

10 touches numériques sur panneau avant et télécommande pour programmation à accès direct de 20 pages. • Contrôle automatique de la vitesse. • Système d'asservissement numérique compensant les variations des disques. • Réception de niveau pour la lecture enregistrement. • Niveau d'enregistrement.

29995\$

24995\$



Tout son!

Contrôle automatique MASH à 10 touches. • Système de gestion des fonctions. • Système d'asservissement numérique. • Mécanisme de chargement ultrarapide et confortant.

49995\$

* Certains détaillants peuvent vendre à prix moindre. ** MASH est une marque déposée de NTT. Dolby et le double D sont des marques déposées de Dolby Laboratories Licensing Corporation.

AVENTURE ÉLECTRONIQUE 8100, boul. Taschereau Brossard — 923-8100 4550, est. Métropolitain St-Leonard — 722-4550 6900, boul. Décarie Montréal — 733-6900 3956, Autoroute Laval Chomedey — 686-3956	DUMOULIN ÉLECTRONIQUE Montréal, 8390, St-Hubert (sud de Métropolitain) 388-1122 Laval, 1599, ouest Autoroute 440 (Est de l'autoroute des Laurentides) 745-3231 Longueuil 2203, chemin de Chambly 468-1993	DISTRIBUTION CENTRALE Entrepôt Ville St-Pierre 350, des Érables (angle St-Amand et St-Jacques) 368-4980 Ville St-Laurent 3724, Côte Vertu Centre Le Bazar 333-3860	LOUIS FILLION ÉLECTRONIQUE 5730, est. rue Sherbrooke Montréal — 254-6041 LY ÉLECTRONIQUE 379, ouest, St-Catherine Montréal — 844-1291 CENTRE AUDIO PLAZA 7090, rue St-Hubert 270-3686
--	--	---	--

La souveraineté illimitée est ridicule, affirme Bob Rae en Angleterre

Presse Canadienne
OXFORD, Angleterre

■ Exploitant ses talents d'orateur dans une salle un peu froide de l'Université d'Oxford, le premier

ministre de l'Ontario Bob Rae a fait hier une violente critique du séparatisme tout en donnant un cours sur les avantages d'être Canadien.

M. Rae, qui a étudié la philosophie à Oxford à la fin des années

1960, a déclaré devant un groupe d'étudiants, en majorité des canadiens, réunis au Oxford Union Debating Hall, que l'idée d'une souveraineté illimitée pour le Québec était ridicule.

Dans un discours, constitué de

rhétorique politique, de réflexion philosophique et de souvenirs, le premier ministre ontarien a loué le caractère unique du Canada tout en exprimant une certaine crainte au sujet de son avenir.

« Nous (Canada) commettrions une très grave erreur si nous ne réussissions pas à demeurer unis », a dit M. Rae, au terme d'un périple de deux semaines en Europe.

« Les valeurs qui sont notre raison de vivre — comme l'égalité et l'accueil que nous réservons aux immigrants — sont bien plus fortes que ce qui nous divise. »

Le premier ministre a dit qu'il ne pouvait pas comprendre les séparatistes qui veulent une souveraineté illimitée pour le Québec dans un monde où tous les gouvernements sont limités.

Il a aussi exprimé son désaccord avec certains groupes, comme le Reform Party, qui sont op-

posés à la reconnaissance du Québec comme société distincte et répandent une « dangereuse nostalgie » à l'égard d'un Canada unilingue qui aurait, alléguent-ils, existé il y a des années.

« J'entends tout ce brouhaha à propos d'une société distincte et d'une possibilité de revenir à une époque où nous parlions tous anglais dans les années 1950 et 1960 », a-t-il dit. « Or, en réalité, ce Canada-là n'a jamais existé. »

Des idées différentes

La grande salle — construite avant la Confédération du Canada — est ornée de sombres portraits peints et de bustes des anciens premiers ministres de Grande-Bretagne.

Avec son papier peint qui s'écaille et ses planchers de bois mal entretenus, cette salle est depuis 168 ans le local de l'union des étudiants — un des lieux de discus-

sions les plus fameux de la société britannique.

Hier, les étudiants ont échangé divers points de vue sur des sujets comme la santé, l'éducation et l'environnement en Ontario.

M. Rae a ainsi indiqué que ses idées avaient changé depuis qu'il était étudiant à Oxford, il y a 20 ans, et que selon lui la social-démocratie était ce que l'on pouvait faire de mieux.

Plus tôt dans la journée, M. Rae avait pris la parole devant la Chambre de Commerce Canada-Royaume-Uni, à Londres. Il avait alors réitéré son intention de venir à bout du déficit de l'Ontario.

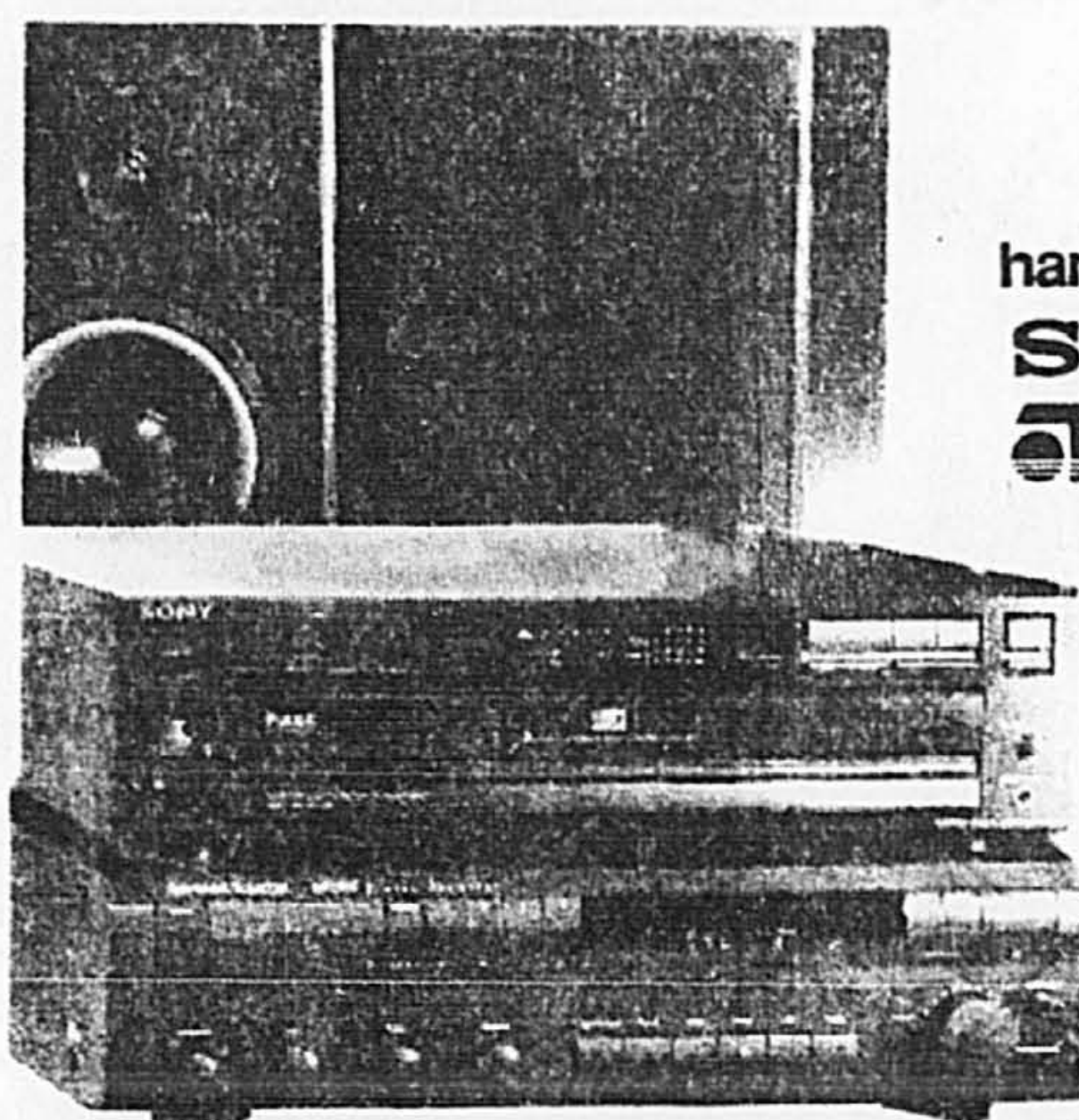
Il avait aussi dit qu'un fédéralisme avec une administration centrale forte était la meilleure option pour le Canada.

Avec sa femme Arlene il doit revenir à Toronto aujourd'hui, après une visite au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

» DANGER «

ZONE DE RABAIS TEMPORAIRES

RABAIS ALLANT DE 20\$ À 500\$ SUR TOUTES ZONES ATTEINTES EN MAGASIN!



harman/kardon
SONY.
Axiom

888.

UN COMPLET 3 PIÈCES

Venez vivre une expérience auditive hors du commun avec cet ensemble comprenant un récepteur Harman/Kardon numérique, jumelé à un lecteur laser sony 5 disques carrousel programmable à lecture aléatoire, le tout accompagné d'une excellente paire d'enceintes acoustiques canadiennes Axiom. De plus obtenez gratuitement 5 disques laser de votre choix, une valeur de \$100.

LA BOUTIQUE
ÉLECTRONIQUE

HITACHI LUXMAN Mordaunt-Short Hafler MITSUBISHI QUAD JBL JVC QED

• 6050 Métropolitain est • 255-6050 • 1679 St-Martin ouest Laval 687-7500 • 6380 St-Hubert 272-7441

Le Canada propose des cliniques juridiques pour les femmes dans les pays francophones

Agence France-Presse
PARIS

■ Le Canada a proposé hier à Paris, dans le cadre du quatrième Sommet de la francophonie « la mise sur pied d'un réseau "pilote" de cliniques juridiques pour répondre aux besoins des femmes dans les pays membres » de l'Espace francophone.

Ces cliniques auraient pour mission « des tâches de vulgarisation, d'aide juridique, d'information et d'actions pédagogiques pour contribuer à une meilleure connaissance des codes de la famille et des codes pénaux en vigueur », précise un communiqué du cabinet du premier ministre canadien.

Le mandat définitif de ces cliniques juridiques sera précisé lors de la tenue en Afrique d'un séminaire international de juristes, in-

diqué-t-on de même source. Le gouvernement canadien consacrera environ 600 000 dollars à la création de ce réseau « qui sera appelé à s'étendre si l'expérience s'avère concluante ».

Le Canada a par ailleurs annoncé la poursuite de son programme de bourses de la francophonie — créé lors du premier Sommet en 1986 — auquel seront affectés près de 10 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années.

Ce programme, qui s'adresse aux étudiants et étudiantes des pays en développement membres du mouvement francophone, devrait permettre chaque année à 350 d'entre eux dont 50 p. cent de femmes, de poursuivre leurs études dans des universités canadiennes.

Enfin, le Canada entend égale-

ment poursuivre son programme d'immigration internationale, doté de 50 millions de dollars sur cinq ans et dont le tiers ira aux pays membres de la francophonie.

Le Canada veut ainsi appuyer les objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990.

**Sel,
calcium,
gravier,
sable
ne font
pas de
miracles.**

*C'est l'hiver,
pensez-y!*

Transports
Québec

Québec ::

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

08053114

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Vidéotron Inc. « Tous droits réservés »

LA COLLECTION DE VÊTEMENTS



Ensemble de ski junior
blouson et pantalon

Notre prix cour. 124,99

35\$ de rabais

8999



Ensemble de ski pour femme
manteau 3/4
et pantalon

Notre prix cour. 179,99

55\$ de rabais

12499

Ensemble de ski pour homme
blouson et
pantalon

Notre prix cour. 159,99

50\$ de rabais

10999

NOUVELLE MARCHANDISE 91-92

30% DE RABAIS

ENSEMBLES JUNIORS
à partir de **8999**

ENSEMBLES ADULTES
à partir de **10999**

sports experts

Beloeil
185, boul.
Sir Wilfrid Laurier
467-7201

Boucherville
Promenades
Montarville
655-6003

Brossard
Mail Champlain
671-7275

Chambly
1617, boul. Périgny
658-0561

Châteauguay
279, boul. d'Anjou
691-5030

Longueuil
Place Longueuil
463-3452

St-Bruno
Les Promenades
St-Bruno
653-1364

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour
Richelieu
348-0937

Ste-Julie
Centre Commercial
Ste-Julie
649-0444

Sorel
Promenades
de Sorel
746-1213

Valleyfield
277, rue Victoria
861-3182

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995

7201, boul. les
Galeries d'Anjou
353-9000

Place Versailles
355-2330

Maisonnette
2951, rue Sherbrooke E.
522-5108

St-Léonard
Centre d'achats Boulevard
727-1344

La Salle
Carrefour Angrignon
365-1286

Montréal centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
866-1914

St-Laurent
la Place Vertu
745-3202

Verdun
3901, rue Wellington
766-2900

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751

Dorval
Galeries des Sources
(Mail West Island)
683-8400

Jardins Dorval
631-3508

Pointe-Claire
Centre d'achats
Fairview
694-8181

Joliette
50, rue Gauthier
756-1645

Laval
Carrefour Laval
682-0032

Centre Laval
688-1021

Ste-Dorothée
967, rue Hôtel de Ville
969-2000

Mascouche
3320, boul. Ste-Marie
474-6168

Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Rigaud
168, rue St-Pierre
451-4771

Rosemère
Galeries des Mille-Îles
437-1933

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

St-Jérôme
408, Place du Marché
432-9777

Carrefour du Nord
432-9400

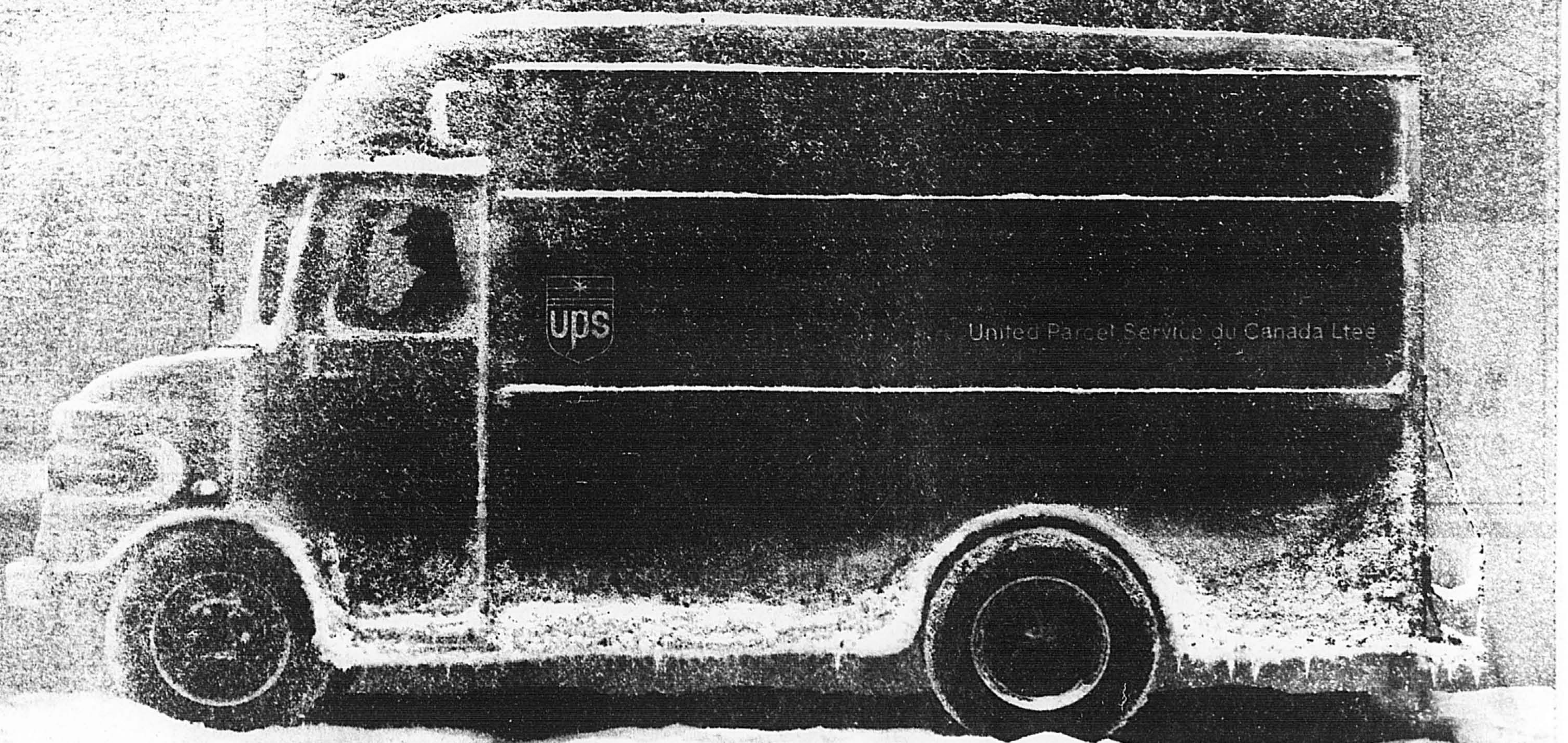
St-Sauveur
30, rue Goyer
227-4617

Ste-Adèle
Promenades
Ste-Adèle
229-2812

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
471-3688

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi le 30 novembre 1991. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

Une seule chose couvrir aussi bien le pays que nous.



Mais contrairement aux flocons, nous, on connaît notre destination.

UPS dessert, par service air express, chacune des 11 416 000 adresses du pays, et chacune des 10 provinces par service au sol.

Nos tarifs sont parmi les plus bas sur le marché. Et nous pouvons vous assurer de l'heure précise d'arrivée car notre service est fiable et tient compte des horaires de correspondance.

Pour livrer d'urgence un colis ou un document d'un océan à l'autre, choisissez-nous. Non seulement on couvre tout le pays, mais on tombe pile en toutes saisons.

Pour nous, l'efficacité c'est une façon de penser.



Culture: Frulla-Hébert réclame désormais pouvoirs et argent

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La ministre Liza Frulla-Hébert, dont les convictions nationalistes avaient paru glisser à la mi-octobre, a chassé toute équivoque, hier, en réclamant fermement tous les pouvoirs pour le Québec en matière de culture et de développement des arts sur son territoire.

Dans son discours de clôture de la Commission de la culture, la plus importante après la Commission Bélanger-Campeau, avec ses 264 mémoires et ses 181 témoignages, la ministre des Affaires culturelles a précisé qu'il lui apparaissait fondamental que les fonds correspondants soient rattachés également et «exclusivement réservés à la culture».

La ministre est ainsi allée plus loin qu'à l'occasion de son discours d'ouverture de la commission, le 1er octobre, alors qu'elle



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Liza Frulla-Hébert

avait déclaré, en faisant allusion à Ottawa et aux propositions Clark présentées peu avant: «Travailler en collaboration, oui, sous tutelle jamais!»

Désormais, si on s'en tient à l'engagement de la ministre: le Québec sera le seul maître d'œuvre de sa politique culturelle.

Insistant pour que la politique culturelle, dont elle s'est engagée à accoucher avant le début de l'été 1992, soit contenue dans un réaménagement constitutionnel global, Mme Frulla-Hébert a indiqué qu'elle témoignerait devant la commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, pour y présenter une analyse de l'impact qu'auraient sur la culture les offres fédérales de septembre dernier.

«Pas question que la culture soit abordée à la fin des discussions constitutionnelles comme un cadeau qu'on nous ferait», a lancé la ministre, reconnaissant la nécessité d'établir un climat fa-

vorable aux créateurs, dont elle a dit que 75 p. cent vivaient avec un revenu annuel inférieur à 25 000 \$.

Si pour elle «la culture doit trouver sa place au même rang que l'économie et le domaine social» — l'un des consensus les plus importants de cette commission —, il faudra ouvrir la porte toute grande à de nouveaux moyens de financement.

Utilisant l'exemple de la FTQ, qui vient de conclure une entente avec l'UMRCQ pour constituer des fonds locaux de développement, Mme Frulla-Hébert a jonglé avec l'idée de créer un fonds, avec l'aide de partenaires, pour soutenir des organismes ou des projets culturels au niveau régional ou local. Elle a évoqué également la possibilité d'établir un fonds national, favorisé par des mesures fiscales pour les entreprises et les individus et dans lequel on pourrait puiser pour investir dans la culture et les arts.

Outre la nécessité de soutenir

financièrement les créateurs et les entreprises culturelles, la ministre retient de ces huit semaines d'audiences publiques que la politique culturelle doit être appuyée par le système d'éducation. Elle a souligné l'importance de coordonner étroitement l'action des ministères des Affaires culturelles et de l'Éducation.

Elle conclut en disant que la mission de son ministère doit être profondément modifiée. Il en est de même de celle du gouvernement.

Tout comme le député du Parti québécois, André Boulerice, la comédienne Catherine Bégin, porte-parole de la Coalition du monde des arts pour le 1 p. cent, a déploré que le gouvernement Bourassa a fait défaut à sa promesse d'il y a six ans de consacrer 1 p. cent du budget de l'État à la culture. Ce que Mme Frulla-Hébert reconnaît et déplore. Ce qui signifie, estime Mme Bégin, une perte d'un demi-milliard de dol-

lars depuis 1985 et un manque à gagner de 100 millions pour la présente année.

Le député Boulerice a mis en garde le gouvernement contre la tentation de mettre fin au «saupoudrage» de fonds, au profit d'une rationalisation budgétaire, comme le recommandait le rapport Arpin.

«Sans ce saupoudrage, le Cirque du soleil ne serait peut-être pas ce qu'il est devenu aujourd'hui», a-t-il dit, ajoutant qu'une telle mesure ne pourrait conduire qu'au désengagement financier de l'État à l'endroit de nombreux organismes culturels.

M. Boulerice a insisté sur les actions urgentes à entreprendre pour soutenir les créateurs, les organismes de création et le réseau des bibliothèques publiques.

Est-ce légitime ?

Par ailleurs, dernier des 181 témoins entendus, le professeur Fernand Dumont, de l'Université Laval, a invité chacun à réfléchir à la première question à se poser: «Une politique culturelle, est-ce légitime pour le Québec?»

«Il n'en est pas question dans le rapport Arpin, mais ça suit de partout. Avons-nous le droit tout simplement avant d'en faire une, avons-nous le droit à la légitimité de faire une politique culturelle? A en croire certains articles, l'État nous menace de toutes parts. Il faut se délivrer de ce monstre terrible. C'est drôle, il s'agit toujours de l'État québécois. Est-ce à dire que l'État fédéral, lui, appartient à une autre espèce?»

Le professeur Dumont a insisté sur la cohérence à instaurer entre l'éducation et la culture. «On peut bien d'un côté encourager la création, ce qu'il faut bien entendre, mais il faut aussi veiller - et je m'excuse de parler en termes de marchand de tapis - à la clientèle.»

Il a fait état de «la situation catastrophique» de la fréquentation scolaire: «Quarante p. cent des jeunes qui ne terminent même pas le secondaire; 40 p. cent qui ne terminent pas le cégep; 50 p. cent probablement qui ne terminent pas l'université...»

«Nous avons fait notre possible, nous avons fait la Révolution tranquille, nous avons fait notre possible, mais nous n'avons pas fait grand chose», a-t-il ajouté, soutenant que depuis 1985, «nous sommes en train de redescendre en dessous de niveaux que nous avions atteints auparavant. Il faut avoir ce sentiment de l'urgence, de la précarité de ce que nous avons fait et, par conséquent aussi, la volonté et le goût de nous engager dans une nouvelle aventure. Ce qui est vrai pour l'éducation, c'est vrai à l'accès à la culture».

Les 127 fonctionnaires fraudeurs pourraient être accusés

Presse Canadienne
OTTAWA

Revenant sur sa décision, la GRC a fait savoir, hier, qu'elle poursuivait toujours son enquête sur les notes de frais frauduleuses de 127 fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et qu'il appartiendrait au Procureur général de l'Ontario de décider si des accusations doivent être portées.

Le 31 octobre dernier, un porte-parole de la GRC avait déclaré que des accusations ne seraient pas portées, parce que les procédures coûteraient trop cher.

La nouvelle attitude de la GRC se manifeste au lendemain d'un interrogatoire de la ministre Barbara McDougall, devant un comité des Communes. On lui a reproché d'appliquer deux normes de justice.

Mme McDougall a répondu que les fraudeurs avaient fait l'objet de mesures disciplinaires et qu'ils avaient dû rembourser l'argent volé (jusqu'à 2000\$ dans certains cas).

Les invraisemblances d'un téléphone

9.95 \$
PAR MOIS

Chez Rogers Centres de Service Cantel, c'est tout ce que vous coûte le téléphone quand vous vous abonnez au réseau Cantel pour 3 ans à 24,95 \$ par mois.

Un prix invraisemblable mais vrai !

Vous choisissez un appareil parmi notre vaste gamme de téléphones de marque comme : Audiovox, Motorola et Nokia pour la voiture. Vous ne payez que 9,95 \$ par mois. Vous obtenez même gratuitement 30 minutes de temps d'utilisation, chaque mois pendant trois ans. C'est 1 080 minutes !

Une occasion invraisemblable mais vraie !

Voici ce que ça vous coûte et ce que vous obtenez :

	Frais mensuels de location du téléphone	Frais mensuels d'abonnement au réseau	Coût mensuel total
Valeur totale de l'offre	21.95 \$	24.95 \$*	46.90 \$
La part de Cantel — Ce que vous économisez	12 \$	—	12 \$
Vous ne payez que	9.95 \$	24.95 \$	34.90 \$

*Inclus, gratuitement, 30 minutes par mois de temps d'utilisation, pendant trois ans. L'installation et l'antenne (valeur : 158.95 \$). Facturation détaillée gratuite pour deux mois (valeur : 7 \$). Service de messagerie mobile gratuit pour deux mois (valeur : 10 \$). Le temps d'utilisation supplémentaire coûte d'abord 30 ¢ chaque minute et décroît avec l'usage jusqu'à 25 ¢ la minute les 12 premiers mois. Des rabais de 33 1/3 % en période hors pointe s'appliquent également. Pour les deux années subséquentes, le temps d'utilisation supplémentaire coûte 30 ¢ la minute. Les prix de ce tableau sont ceux d'un contrat global pour certains téléphones fixes de voiture. Une gamme de téléphones portables de marques comme Panasonic, Nokia, Ericsson et Mitsubishi sont également offerts en location à partir de 10.95 \$ par mois.

Cette offre est si invraisemblable que vous devriez agir dès aujourd'hui !

L'offre est en vigueur pour une période limitée seulement au Québec et en Ontario. Un paiement anticipé de 100 \$ sera exigé et s'appliquera à votre première facture, vous libérant des frais de permis du système et des frais de mise en service. Cette offre est soumise à l'approbation du CRIC et à une approbation de crédit.

ROGERS

CENTRES DE SERVICE CANTEL

MONTRÉAL

5934, boul. Métropolitain est
257-8826

CHOMEDEY

3364, boul. St-Martin ouest
682-2640

VILLE ST-LAURENT

6315, Côte-de-Liesse
738-3833

DRUMMONDVILLE

1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

Économisez 645 \$* à l'achat d'un copieur NP 1020 de Canon et soyez vous aussi dans la course! Composez vite le 341-6363 !



GE

UN CHOIX NATUREL EN AFFAIRES

5990 Côte-de-Liesse, Ville Mont-Royal, Québec

* Réduction accordée à l'achat du copieur Canon (avec reprise).

Fonds pour créances salariales: pas de nouvelle taxe pour les employeurs

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Pour ne pas imposer une nouvelle taxe aux entreprises, le gouvernement fédéral financera lui-même le fonds spécial qui sera créé pour payer les salaires des employés d'entreprises faillies. Un amendement en ce sens au projet de réforme de la Loi sur les faillites sera présenté aujourd'hui par le ministre des Consommateurs et des sociétés, Pierre Blais, a appris La Presse.

En vertu du projet de réforme, déposé en juin dernier, un employé travaillant pour une entreprise faillie pourra recevoir jusqu'à 2000 dollars de salaire et de paie de vacances dus et jusqu'à 1000 dollars de dépenses impayées pour les voyageurs de commerce. Présentement, suivant la loi datant de 1949, les salaires sont considérés comme des créances privilégiées jusqu'à concurrence de 500 dollars par employé, le solde représentant une créance ordinaire.

Le coût du fonds spécial pour créances salariales, estimé à 60 millions, devait être assumé par les entreprises à même une taxe additionnelle sur la main d'œuvre, de 2,4 cents par tranche de 100 dollars de salaires versés, ce qui représente dix cents par semaine par employés en moyenne. Mais devant l'opposition du milieu patronal, qui n'est pas d'accord avec l'imposition d'une nou-

velle taxe, le gouvernement fédéral a décidé de réviser son projet de loi et d'assumer lui-même le financement du fonds. La volte-face du gouvernement a aussi pour objectif de calmer le milieu patronal qui n'a pas digéré les hausses successives de 24 p. cent et de 7,1 p. cent des taux de cotisation au régime de l'assurance-chômage, décrétées cette année.

Hier, le ministre Pierre Blais a voulu présenter devant le comité permanent des consommateurs et des sociétés de la Chambre des communes quelques amendements au projet de réforme de la Loi sur les faillites. Toutefois, les membres de l'opposition du comité ont refusé d'entendre le ministre, ayant été informés de sa volonté de comparaître devant eux quelques heures seulement avant le début de la réunion. Ils n'avaient pas non plus été informés de la nature des amendements.

Des hauts-fonctionnaires du ministère des Consommateurs et des sociétés doivent présenter aujourd'hui aux députés du comité parlementaire la liste des amendements proposés par le gouvernement. Le projet de réforme de la Loi sur les faillites a été adopté en deuxième lecture le mois dernier et devrait passer l'étape de la troisième lecture au cours des prochaines semaines. L'opposition, qui est d'accord sur le fonds du projet de loi, n'entend pas faire y faire obstruction.

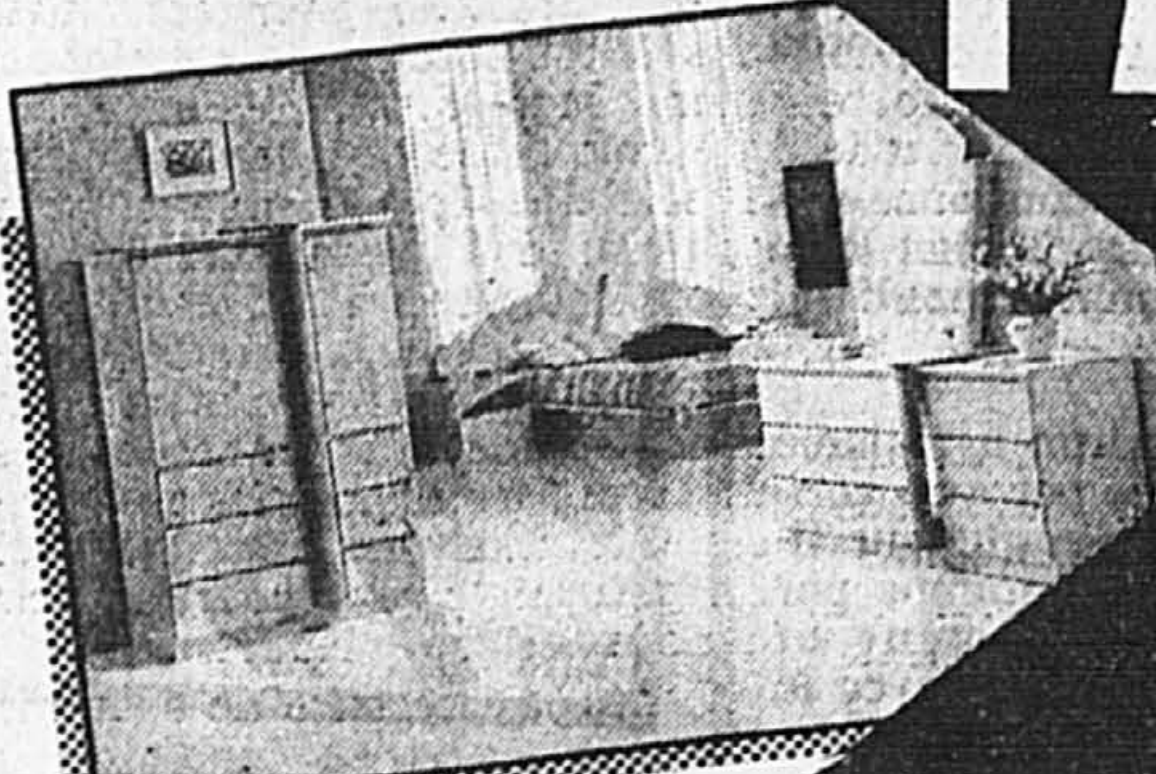
Le projet de réforme, longtemps attendu, apporte par ailleurs une plus grande marge de manœuvre aux entreprises en situation d'insolvabilité en contraignant leurs créanciers, y compris les banques, à un moratoire de 30 jours.

DÉCORATIONS MURALES • CENTRES AUDIO-VIDÉO • VERRE MURANO • MARBRE ITALIEN

STOCK
DE
5 000 000\$
À
LIQUIDER

LIQUIDATION DE FAILLITE

NOUS DEVONS
TOUT ÉCOULER
DANS LES
DEUX
MAGASINS



CINELLI ET
MOBILIÈRE 2001

ÉPARGNEZ

30 %
À 70 %

DE RABAIS

DES MILLIERS D'ARTICLES INCROYABLEMENT RÉDUITS!

MasterCard, Visa, mandats
bancaires et chèques visés

LES MEILLEURS
DESIGNERS

• CAMEL • ALF •
FULGINI • AWONE
ORIGINALS • ELLO
• CASA BIQUE •
MARCELLO •
ITALIA

MEUBLES
CINELLI

Angle Jarry et Provencher
Saint-Leonard
729-7525

MOBILIÈRE
2001

Saint-Laurent et Metropolitain
Montreal
383-1323

ACCESSOIRES EXCLUSIFS • CUIR ITALIEN • TABLEAUX • MODULES

● SALONS • CHAMBRES À COUCHER • SALLES À MANGER • ÉLÉMENTS MURAUX

DINETTES • LITÈRE • FAUTEUILS INCLINABLES • TABLES D'APPOINT • LAMPES

Des compressions draconiennes en Alberta

Presse Canadienne
EDMONTON

■ Le gouvernement albertain mettra des employés à pied, gèlera les salaires des élus et des hauts fonctionnaires et réduira ses dépenses pour résoudre ses difficultés budgétaires, a annoncé hier le premier ministre Don Getty.

Pour cette année seulement, les compressions prévues devraient permettre au gouvernement d'économiser 100 millions, a dit le premier ministre.

Les effectifs syndiqués du gouvernement échapperont au gel de leurs salaires. Le gouvernement respectera la convention collective mais les prochaines négociations se dérouleront sous le signe de l'austérité, a-t-il prévenu.

«Ce sont des décisions difficiles, mais des décisions nécessaires», a-t-il ajouté.

L'Alberta qui, en avril dernier, s'attendait à connaître son premier budget équilibré en sept ans, anticipe maintenant un déficit de 400 millions à cause d'une baisse des revenus du gaz naturel.

Les députés provinciaux, qui ont vu leur rétribution haussée de 30 pour cent il y a deux ans, devront se contenter du même salaire pour les deux prochaines années.

Environ 3700 membres du personnel ministériel, sous-ministres, dirigeants d'agences, gestionnaires et autres hauts fonctionnaires verront leur salaire gelé pour 12 mois.

**Ponts,
viaducs,
routes
surélevées
gèlent en
premier.**

*C'est l'hiver,
pensez-y!*

Transports
Québec

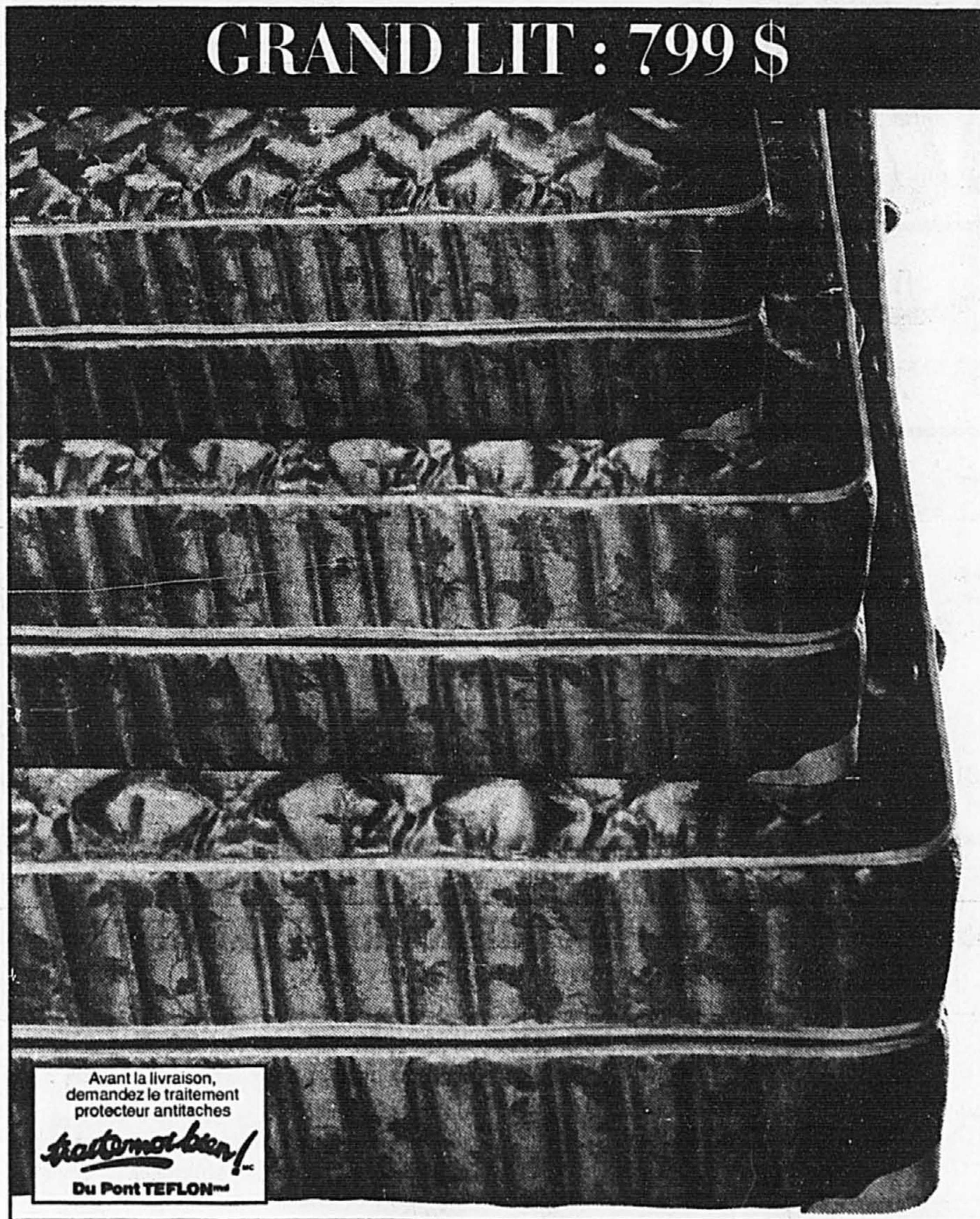
Québec

Les duos-sommeil Beautyrest de Simmons : la Baie a les meilleurs prix parmi tous les magasins à rayons au pays, et vous offre un rabais équivalent à la taxe de 7 % !

DUOS-SOMMEIL
«BACK CARE ELITE»
ET «LUXURY ELITE»
DE SIMMONS

Faites votre choix entre le modèle «Back Care Elite», extra-ferme, et le «Luxury Elite», ferme, tous deux de Simmons! Vous apprécierez le confort sans pareil que procure le système de ressorts ensachés individuellement «Contour-Flex». Ces duos-sommeil possèdent un chic recouvrement en damas importé, leur conférant beauté et résistance. Les deux modèles, «Back Care Elite» et «Luxury Elite», sont composés d'un matelas et d'un sommier d'excellente qualité et sont dotés d'une garantie de 15 ans. (Les matelas peuvent être achetés séparément.) Une place, deux places, grand lit et très grand lit. 589 \$ à 1 029 \$ l'ens.

GRAND LIT : 799 \$



Avant la livraison,
demandez le traitement
protecteur antitaches
Stainmaster
Du Pont TEFLON™

Le Beautyrest
de Simmons
avec prime!

Achetez un duo-sommeil «Back Care Elite» ou «Luxury Elite» de Simmons, à la Baie, d'ici le 15 décembre 1991, et vous recevrez, sans frais, un châlil en métal.

Le retour du
rabais de 7%
de Simmons!

Faites l'achat d'un duo-sommeil «Back Care Elite» ou «Luxury Elite» de Simmons, à la Baie, d'ici le 15 décembre 1991, et vous pourrez profiter d'un rabais équivalent à la taxe de 7 %, offert par la compagnie Simmons. Voyez les détails en magasin.

Duos-sommeil, rayon 515.

Prix en vigueur du 21 novembre au 15 décembre 1991.

Si vos achats mensuels, portés à votre compte la Baie, égalent 100 \$ ou plus, vous recevrez une prime-crédit de 5 \$ avec votre prochain relevé de compte.
*Renseignez-vous à votre magasin la Baie.
Limite d'une prime-crédit par relevé de compte.



Les professionnels du gouvernement ne croient pas à l'enquête de Pagé

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a exprimé des doutes sérieux sur l'intégrité de l'enquête ordonnée par le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, pour faire la lumière sur la gestion de la Direction de la formation à distance, contre laquelle pèsent des allégations de népotisme dans l'embauche.

Le SPGQ, par la voix de son président Daniel Giroux, dénonce la décision du ministre de ne renouveler aucun contrat d'ici à la fin de l'enquête.

«La façon de faire du ministre Pagé constitue un message très clair aux employés à statut précaire de la DFD, lequel peut-être résumé ainsi: taisez-vous, sinon vos contrats à titre d'employé occasionnel ne seront pas renouvelés», a déclaré M. Giroux dans un communiqué émis hier.

Pour le président du SPGQ, le non renouvellement du contrat de la psychologue Jocelyne Savard, attachée à la Commission des écoles catholiques de Montréal, suscite «des doutes sérieux

sur l'intégrité de l'enquête déclenchée par le ministre».

«On se demande de quelle immunité bénéficieront les employés de cette Direction lorsqu'on les interrogera sur les présumées malversations imputées à la haute direction. Plutôt que de créer un climat de confiance visant à mettre en évidence tous les événements qui ont pu survenir dans ce bureau, le ministre entache dès le départ tout le processus d'enquête», croit M. Giroux.

Le président soutient que les employés les plus vulnérables seront touchés par la décision du ministre, soit ceux qui ne disposent pas d'un statut permanent. «C'est le cas de Jocelyne Savard, cette professionnelle qui a alerté la fonction publique d'irrégularités dans l'engagement du personnel à la DFD. Elle est la première employée dont le contrat ne soit pas reconduit même si la qualité de son travail professionnel avait été signalée par les hautes autorités du ministère», souligne-t-il.

Mme Savard a dû quitter la DFD vendredi dernier, moins de dix jours après que fut dévoilé, à l'Assemblée nationale, un dossier selon lequel plus d'une vingtaine d'employés auraient des liens de parenté avec d'autres personnes

dans la boîte. Quelques jours plus tard, le directeur de la DFD, Ovi-la Gaudreault et son directeur administratif, Paul Fortier, étaient relevés de leurs fonctions par le ministre.

En chambre, hier, le député péquiste d'Abitibi-Ouest, François Gendron, qui pilote ce dossier depuis le début, s'est indigné de ce que le sous-ministre en titre à l'Éducation, Michel Paquet, informé de la situation depuis juin 1990 et lui-même sujet à enquête de la part de l'enquêteur Raymond Godbout, occupe toujours ses fonctions.

«Il a toute ma confiance», a soutenu le ministre Michel Pagé au cours de l'échange assez vif qui a suivi.

Le député Gendron a réclamé une enquête tenue par «un véritable commissaire-enquêteur libre et indépendant, nommé par décret du gouvernement et n'ayant jamais eu affaire avec le ministère».

Le ministre Pagé a répondu que l'enquêteur Godbout a été nommé en vertu de la loi, qu'il a les pouvoirs d'un commissaire-enquêteur et qu'il est indépendant du ministère.

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Le futur c'est Aventure.

TOUT POUR LE BUREAU!

Panasonic

TELECOPIEUR avec
RÉPONSEUR & TÉLÉPHONE INTÉGRÉS

Système pluricon

Rabais de 100\$

799\$ (Rég. 899.00)

Panasonic

TÉLÉPHONE SANS FIL PLIABLE

FONCTION MAINS LIBRES et plus!

Rabais de 20\$

299\$ (Rég. 319.00)

CASIO

AGENDA ÉLECTRONIQUE

"Executive B.O.S.S."

Carte RAM 64K GRATUITE valeur 109.99

299\$ (Rég. 329.00)

MONTRÉAL EST
4550 Métropolitain Est
St-Léonard Tél.: 722-4550

RIVE SUD
8100 Boul. Taschereau
Brossard Tél.: 923-8100

RIVE NORD
Centre Décor 440 à Laval
Tél.: 686-3956

MONTRÉAL OUEST
Centre Décor Décarie
Tél.: 733-6900

JOLIETTE
Les Galeries de Joliette
Tél.: 752-1255

SOREL
Les Promenades de Sorel
Tél.: 746-4736

Aubaines-Mystère

Les vendredi et samedi 22 et 23 novembre

**Non mais, y avez-vous songé?
Noël, c'est dans un mois...**

et quelques poussières, d'accord! Mais un mois (et des poussières!), c'est vite passé. Alors profitez de ces deux journées Aubaines-mystère pour faire tout votre magasinage des fêtes! Et avec les économies que vous réaliserez, vous pourrez même vous offrir une petite gâterie: c'est pas le choix qui manque, à la Baie!

10 % à 25 % de rabais*

- Petits électroménagers
- Petits appareils électriques de soins personnels • Jouets • Papeterie
- Articles de sport • Bagages
- Meubles de nursery • Et plus encore!

15 % à 30 % de rabais*

- Vêtements, accessoires et chaussures pour femme, homme et enfant
- Vêtements de sport
- Articles du rayon d'Optique

20 % à 35 % de rabais*

- Bijoux mode • Horloges
- Cristallerie • Argenterie
- Articles ménagers • Décorations de Noël • Tapis • Et plus encore!

25 % à 50 % de rabais*

- Montres • Bijoux de luxe
- Bijoux en or ou en argent
- Tenues d'extérieur chic pour homme
- Meubles • Lampes • Linge de maison
- Et plus encore!

***LES RABAIS DE LA CARTE AUBAINES-MYSTÈRE SONT APPLICABLES SUR LES ARTICLES À PRIX ORDINAIRE SEULEMENT.**

Voyez la liste des exceptions sur la carte Aubaines-mystère.

Une prime de 10 %!

Obtenez 10% de rabais sur le bas prix quotidien de toute la vaisselle et sur le prix ordinaire de tous nos gros électroménagers! Les vendredi et samedi 22 et 23 novembre seulement.

ET NOS DÉLICES-MYSTÈRE SONT...

LES 22 ET 23 NOVEMBRE 1991:

- À l'achat d'une assiette de dinde rôtie à 5,99\$, vous recevrez un thé, un café ou une boisson gazeuse de format courant **gratuit**!
 - De 14 h à l'heure de fermeture du magasin, relaxez devant un morceau de gâteau Forêt Noire et un bon café! Seulement 1,79\$.
 - Dégustez vos invités de notre dessert vedette! Gâteau Forêt Noire (entier). 14,99\$ ch.
 - Le samedi 23 novembre seulement, jusqu'à 10 h 30, la Baie propose son petit déjeuner à 2,29\$! Deux oeufs, bacon ou saucisses, croissant et thé ou café.
- Les Aubaines-mystère ne s'appliquent pas aux restaurants libre-service de la Baie.

la Baie



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson